

# Le courrier du gouvernement



Cicg

BULLETIN D'INFORMATIONS GENERALES DU GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

N°101 - Janvier 2017

info@cicg.gouv.ci

TROMBINOSCOPE DU  
1<sup>ER</sup> GOUVERNEMENT  
DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

**PREMIER GOUVERNEMENT DE LA III<sup>ÈME</sup> RÉPUBLIQUE**

**Cap sur l'Émergence**

**VICE-PRÉSIDENTE**



**Daniel Kablan DUNCAN**  
Vice-Président de la République

**DOSSIER SPÉCIAL**



**Amadou GON COULIBALY**  
Premier Ministre

**INVITÉ DU MOIS**



**SEM Alassane OUATTARA**  
Président de la République



# SOMMAIRE



## 5 AU JOUR LE JOUR

- 5 25ème Edition du FESPACO : Le Ministre Bandaman et son homologue burkinabé procèdent au lancement à Abidjan
- 6 Assemblée Nationale : Guillaume Soro élu Président du Parlement de la Troisième République
- 6 Direction Générale de la Police Nationale : Le Commissaire Divisionnaire Major Kouyaté Youssouf aux commandes
- 7 Revendications sociales à la Fonction Publique : Un forum annoncé pour le 23 février 2017
- 7 Rencontre du Gouvernement avec les Syndicats en grève : Le Ministre Pascal Abinan a annoncé «des avancées notables»
- 8 Emploi Jeunes : Le ministère renforce les capacités des responsables de service
- 8 VIIIème Jeux de la Francophonie : Top départ pour les 4100 logements des athlètes et artistes
- 9 CEPICI : 12 166 entreprises créées en 2016

## 10 EN LIGNE DE MIRE

- 10 Nouvel An : Le Chef de l'Etat a reçu les vœux des corps constitués
- 11 Politique nationale : Daniel Kablan Duncan nommé Vice-Président de la Troisième République
- 11 Daniel Kablan Duncan a prêté serment
- 11 XXVIIe Sommet Afrique-France de Bamako : Le Vice-Président Daniel Kablan Duncan représente le Président Alassane Ouattara
- 12 Diplomatie : Le Chef de l'Etat a reçu le Président Patrice Talon du Bénin
- 13 L'Ambassadeur du Ghana en Côte d'Ivoire fait ses adieux au Chef de l'Etat

## 14 LUCARNE

- 14 Primature : Amadou Gon Coulibaly a pris fonction
- 14 Gouvernement : Le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan a remis sa démission et celle du Gouvernement au Chef de l'Etat
- 15 Fonction Publique : Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly rencontre les leaders syndicaux
- 15 Coopération : Le Premier Ministre a échangé avec le Président du Comité économique et social européen

## 16 L'INVITE DU MOIS

- 16 S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire : « Ce nouveau contrat social, dont le caractère inclusif et consensuel nous réconcilie avec les idéaux et les valeurs de dialogue, d'hospitalité et de fraternité, demeure le socle de la Nation ivoirienne. »

## 18 CONSEIL DES MINISTRES

- 18 Conseils des ministres du mois de Janvier 2017

## 25 DOSSIER SPECIAL

- 26 Premier Gouvernement de la Troisième République : Une nouvelle équipe pour atteindre l'urgence
- 26 Un Gouvernement de 29 membres
- 27 Des défis à relever
- 27 Les orientations du Chef de l'Etat
- 28 Trombinoscope du Gouvernement

## 31 COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

- 31 Grève des fonctionnaires

## 32 ZOOM SUR

- 32 Ministère des Affaires Etrangères : Une diplomatie ivoirienne proactive

## 34 GOUV.CI online

- 34 www.africa-emergence.com : Le site web de la Conférence Internationale sur l'Emergence de l'Afrique

## 35 CLIN D'OEIL

- 35 18ème Concours d'Agrégation de Médecine du CAMES : La Côte d'Ivoire enregistre 44 candidats admis sur 46

## 36 PORTES OUVERTES SUR

- 36 Gouvernement : Les nouveaux ministres s'installent



N° 101

**Le courrier**  
du gouvernement

BULLETIN D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

Directeur de Publication: A. KONAN PAYNE

Conception - Edition : CICG

Tél. : (225) 20 31 28 28 / Fax : (225) 20 33 29 59

01 BP 12243 Abidjan 01

1<sup>er</sup> Etage, Immeuble du Front Lagunaire

Email : courrierdugouvernement@cicg.gouv.ci

www.gouv.ci

Le courrier du Gouvernement est téléchargeable sur [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci)

## Les médias sociaux et la communication gouvernementale

Les médias sociaux, ne cessent de nous surprendre, ces dernières décennies. Considérés à ses débuts comme un phénomène éphémère de plus sur le web, ils sont aujourd'hui au centre de notre vie quotidienne. Facebook compte parmi les sites les plus consultés au monde. Le nombre de messages publiés chaque jour sur Twitter a atteint des dizaines de millions ; YouTube est devenu incontournable en matière de vidéos en ligne et LinkedIn s'affiche comme un média de prédilection pour les milieux professionnels.

Ces plateformes de mise en relation et de partage ont bouleversé la communication. Aujourd'hui tout un chacun peut partager une information, tandis que le message circule avec toujours plus de rapidité. Le recours massif à ces outils de communication va de pair avec une demande croissante de la part du public d'être informé et désireux de participer à la vie publique en mettant en avant leur liberté d'expression, leurs préoccupations et les éventuelles nuisances qui pourraient les concerner dans leur quotidien et ce dans des délais de plus en plus courts.

Aussi, à l'ère du web 2.0, des réseaux sociaux, de l'omniprésence des technologies de l'information et de la communication, de l'Open Data (l'ouverture des données publiques) et de la numérisation de l'information et des données, la communication gouvernementale doit-elle fondamentalement changer de visage afin d'impacter positivement la vie des citoyens et l'image de marque du Gouvernement.

En effet, les médias sociaux offrent d'énormes opportunités aux acteurs publics. Longtemps vue comme une communication unidirectionnelle, la communication gouvernementale peut se servir utilement des médias sociaux pour être présent là où sont les citoyens et offrir ainsi un accès direct à l'information fournie par le Gouvernement.



**La communication gouvernementale a donc tout à gagner en s'investissant dans les réseaux sociaux pour capter et développer une communication d'influence sur cette génération " mobile et tablette. ”**

La diversité des canaux de communication facilitée par la prolifération de la technologie, devrait permettre au Gouvernement de s'assurer l'accès de tous à l'information et à la bonne information. En effet, n'importe quel citoyen, peu importe sa position sociale et sa profession, peut se doter d'un site web. La diffusion de l'information est ainsi faite par des professionnels et par des novices ; ce qui constitue le revers de la médaille. Actuellement, beaucoup

de néophytes se retrouvent détenteurs d'un puissant moyen de communication qui atteint une audience majoritairement jeune. Les réseaux sociaux tiennent une part importante de cette audience juvénile qui est vulnérable et sensible.

La communication gouvernementale a donc tout à gagner en s'investissant dans les réseaux sociaux pour capter et développer une communication d'influence sur cette génération « mobile et tablette ». Par conséquent, les médias sociaux, le digital ou le numérique doivent-ils se situer au cœur de la communication gouvernementale et permettre une présence des gouvernants dans le débat public.

# Suivez le Gouvernement de Côte d'Ivoire sur Twitter en mode Certifié



<https://twitter.com/Gouvci>

La parole du Gouvernement ainsi que ses activités bénéficient désormais du label "Intérêt Public" décerné par Twitter. Ce qui signifie que l'information authentifiée du Gouvernement est celle disponible sur l'adresse Gouv.ci.



@gouvci



25<sup>ÈME</sup> EDITION DU FESPACO

## M. Bandaman et son homologue burkinabé procèdent au lancement du 25<sup>ÈME</sup> Fespaco à Abidjan

Le Ministre ivoirien de la Culture et de la Francophonie, Maurice Kouakou Bandaman, et son homologue burkinabé de la Culture, des Arts et du Tourisme, Barry Tahirou, ont procédé au lancement de la 25<sup>ÈME</sup> Edition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le 05 janvier au palais de la culture de Treichville. Ils étaient accompagnés de sommités du cinéma et de la musique tels que Alpha Blondy, méga star ivoirienne du reggae.



Les délégations ivoiriennes et burkinabées posant après le lancement du Fespaco.

**A** l'occasion de la conférence de presse organisée pour l'occasion, la liste des 20 films long-métrage pour 15 pays en compétition a été dévoilée, au nombre desquels figurent deux long métrages de la Côte d'Ivoire, pays invité d'honneur : « *Innocent malgré tout* » de Kouamé Jean de Dieu Konan et Kouamé Mathurin Adjovi, ainsi que « *L'interprète* » d'Olivier Méliehé Koné.

Le FESPACO 2017, prévu à Ouagadougou du 25 février au 04 mars 2017, est placé sous le thème : « Formation et métiers du cinéma et de l'audiovisuel ».

Selon le délégué général du FESPACO, Ardiouma Soma, qui a mené la conférence, « les innovations de cette année sont la numérisation de trois salles

de cinéma de Ouagadougou et le renforcement du Marché International du Cinéma et de l'Audiovisuel (MICA) ». Il a ajouté que le FESPACO prévoit plusieurs activités réparties en cinq volets, en l'occurrence : la sélection officielle des films (environ 150 films tous genres confondus et toutes sections), le MICA, les rencontres professionnelles, les loges événementielles et le côté off. Concernant les sélections, il a évoqué « le long métrage pour l'Étalon d'or, le court métrage pour le Poulain d'or, le film documentaire, les films TV et les films des écoles africaines de cinéma ».

Le FESPACO, biennal créé en 1969 à Ouagadougou, est devenu la vitrine du cinéma africain. ■

TOURISME

### Le Ministre Siandou Fofana en visite à Seen Hôtel et Azalaï Hôtel

Le Ministre du Tourisme Siandou Fofana, a effectué, le 30 janvier, une visite technique à « Seen hôtel » sis au Plateau et « Azalaï hôtel », implanté à Marcory, dans le but de présenter la vision de son département de faire du tourisme, « le 3<sup>ÈME</sup> pôle économique de la Côte d'Ivoire ». Le développement de l'industrie touristique étant, selon lui, « un solide indicateur de la croissance économique... C'est pour nous le sens de notre visite... afin de vous partager notre vision », a-t-il signifié aux responsables de ces hôtels. Il leur a réitéré sa ferme volonté de les soutenir afin de faire de l'industrie hôtelière, un secteur attractif et incontournable. Il a salué donc l'installation de ces deux « complexes hôteliers de belle facture respectant les normes internationales », et a indiqué que ces « infrastructures auront pour rôle d'accroître davantage les structures d'accueil du district d'Abidjan ».

SECURITE

## Le Salon International de Sécurité et de Défense a ouvert ses portes à Abidjan



Shield Africa 2017

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko, a présidé, le 24 janvier à l'Ecole Nationale de Police, la cérémonie d'ouverture du Salon International de la Sécurité et de la Défense

« Shield Africa 2017 », qui s'est tenu jusqu'au 26 janvier à Abidjan. Ledit Salon a permis aux décideurs africains du secteur public et privé de rencontrer des industriels du monde entier qui proposent des solutions de

sécurité. Le Ministre Hamed Bakayoko a déclaré que "Shield Africa" s'impose désormais comme « le carrefour des technologies de sécurité de tout le continent africain ».

Tenant compte du contexte actuel, M. Hamed Bakayoko a affirmé que « l'Afrique se doit de relever les défis sécuritaires liés à l'explosion démographique, à l'arrivée massive des nouvelles technologies et à l'instauration de nouveaux pôles d'instabilité chroniques ».

Réitérant l'engagement du Gouvernement à soutenir cette initiative, il a fait remarquer également que l'équipe fondatrice et l'équipe organisatrice garantissent la continuité des

éditions dans le « respect des particularismes de l'Afrique ».

Pour sa part, Stéphane Konan, commissaire général du Salon, a annoncé que ce Salon devient biennal, ainsi il sera réitéré les mois de janvier des années impaires à Abidjan.

Créer en 2013 à Abidjan, le Salon International de la Sécurité et de la Défense, propose des réponses aux défis du continent africain pour sécuriser les villes, maîtriser les espaces, gérer les flux et les ressources, lutter contre le terrorisme transfrontalier, accompagner l'urbanisation, sécuriser l'activité économique et préserver toute la richesse humaine du continent. ■

ASSEMBLEE NATIONALE

## Guillaume Soro élu Président du Parlement de la Troisième République



Guillaume Soro reconduit au Perchoir jusqu'en 2020

Monsieur Guillaume Kigbafori Soro a été élu Président de l'Assemblée Nationale pour la période 2016-2020 le 09 janvier, à l'issue de la séance inaugurale de la première législature de la Troisième République de Côte d'Ivoire. Cette séance avait pour ordre du jour unique l'élection du Président du nouveau Parlement. M. Soro, candidat du Rassemblement

des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) a recueilli 230 voix, soit 95,04% contre 12 voix, soit 4,85% pour son adversaire, Evariste Méambly. A cette séance, 251 députés étaient présents sur 253. Le vote a enregistré 252 votants dont 242 suffrages exprimés pour 10 bulletins nuls. Guillaume Kigbafori Soro rempile pour un 2<sup>ème</sup> mandat après celui de 2011-2016. ■

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

## Le Commissaire Divisionnaire Major Kouyaté Youssouf aux commandes



Le Commissaire Divisionnaire Youssouf Kouyaté et son prédécesseur, Général Bredou M'Bia

La cérémonie de passation de commandement à la tête de la Direction générale de la Police nationale entre le Directeur général sortant, l'Administrateur général Bredou M'Bia, et le Commissaire divisionnaire Youssouf Kouyaté s'est tenue, le 12 janvier, à la place d'armes de l'Ecole Nationale de Police, en présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko.

Le Ministre a félicité le nouveau Directeur général de la police

nationale pour « son engagement, son efficacité et sa capacité de leader à drainer des troupes ». Le commissaire divisionnaire major Youssouf Kouyaté, anciennement Directeur général adjoint de la Police nationale et ancien patron du Centre de Commandement et de Division des Opérations (CCDO) a remporté le Prix du meilleur policier en 1999 et le Prix national d'excellence de la police en 2014. Il est âgé de 50 ans, marié et père de deux enfants. ■



REVENDECTIONS SOCIALES A LA FONCTION PUBLIQUE

## Un forum prévu pour le 23 février 2017



Le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, M. Pascal Kouakou Abinan

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Pascal Abinan a animé le 3 janvier, à son cabinet, un point de presse sur le bilan du pré-forum initié entre l'administration et les syndicats, suite aux menaces de grèves et revendications en rapport avec la retraite à la Fonction publique. Il a annoncé, à l'occasion, la tenue d'un forum le 23 février à Grand-Bassam, pour trouver une réponse idoine

aux questions soulevées par les syndicalistes, invitant également, ces derniers à sursoir à la grève annoncée pour le 9 janvier 2017. Le Ministre de la Fonction Publique a révélé au cours de cette rencontre que les revendications des plateformes syndicales présentées en deux points, notamment la pension de retraite et le stock des arriérés de salaire, ont fait l'objet de débat entre les 23 représentants de l'Etat et 66 syndicats au cours du pré-forum.

Ledit pré-forum, qui s'inscrit dans le cadre du dialogue social, avait pour but, comme l'indique M. le Ministre, à amener les syndicats à « s'approprier le contenu de l'ordonnance N° 2012-303 du 4 avril 2012, portant organisation des régimes de pension, recueillir leurs observations et leurs propositions, en vue de permettre au Gouvernement d'apporter des réponses requises à leurs différentes préoccupations ». ■

RENCONTRE DU GOUVERNEMENT AVEC LES SYNDICATS EN GREVE

## Le Ministre Pascal Abinan a annoncé « des avancées notables »



Les membres du Gouvernement et les leaders syndicaux autour de la table de négociation

Quatre membres du Gouvernement, les Ministres Pascal Abinan Kouakou de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Adama Koné de l'Economie et des Finances, Abdourahmane Cissé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, et Jean Claude Kouassi de l'Emploi et de la Protection Sociale, ont pris part pour le compte du Gouvernement, à la rencontre avec les syndicats en grève de la Fonction publique, le 19 janvier, au Ministère de la Fonction Publique, comme annoncé à

l'issue du Conseil des Ministres de la veille. Il est ressorti des négociations qui ont duré toute la journée, que « des avancées notables ont été enregistrés » dicit le Ministre Pascal Abinan, qui a fait une déclaration. « Sur les revendications des syndicalistes qui se résument en six points », a-t-il fait remarquer, « le Gouvernement a cédé sur 4 points ». Puis d'indiquer « Nous sommes dans une dynamique », ajoutant par ailleurs que « les syndicalistes l'ont reconnu et en ont « même félicité le

Gouvernement ».

Deux points sont donc en suspens, à savoir le stock des arriérés estimé à 249 milliards de FCFA et les 150 points d'indice correspondant à plus de 21 milliards de FCFA. Le Ministre Abinan a annoncé que les négociations se poursuivraient le lendemain 20 janvier, jugeant que le « Gouvernement a concédé beaucoup de choses. « De grandes concessions ont été faites et nous saluons cela » ont reconnu également les responsables syndicaux grévistes. ■

EDUCATION NATIONALE

## Ouverture du concours 2017 des instituteurs adjoints



Le Ministère de l'Education Nationale a ouvert, le 09 janvier, pour la session 2017, un concours d'entrée dans les Centres d'animation et de formation pédagogiques (CAFOP), au titre des Instituteurs adjoints (IA). Ce concours est organisé par la Direction des examens et concours (DECO). Sont autorisés à concourir, selon le communiqué du Ministère de l'Education Nationale, en date du 3 janvier, signé du Directeur de cabinet M. Kabran Assoumou, les titulaires du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), âgés de 18 à 36 ans, au 31 décembre 2016.

Les activités liées à la délivrance des attestations d'aptitude à la formation enseignante se sont déroulées à partir du 09 janvier dans les lieux suivants :

- Caserne des Sapeurs-Pompiers Militaires d'Adjamé : Vente de pochette et délivrance des attestations - Antenne de la Fonction Publique d'Adjamé : visites médicales. ■

## EMPLOIS JEUNES

## Renforcement des capacités des responsables de services



Les responsables du Ministère de la Promotion de la Jeunesse outillés pour faire face à la question de l'emploi jeunes

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi Jeune et du Service Civique, a organisé, du 19 au 20 janvier, à Abidjan, un atelier de renforcement

de capacités des responsables des unités administratives et services déconcentrés dudit département ministériel. Cet atelier, dont l'objectif était de permettre aux

participants de mieux cerner les activités du Ministère afin de se projeter dans les perspectives, s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020.

Conscient que la problématique de l'Emploi est une question existentielle, le Directeur de cabinet adjoint du Ministère, Anderson Assui Konan, qui a ouvert les travaux, a dévoilé les initiatives de son département ministériel en termes de création d'emplois, avant d'établir une corrélation positive entre la réduction du

taux de chômage et l'économie. Déclinant les 23 actions et les 57 activités prévues en 2017, Anderson Assui Konan a appelé à une mutualisation des efforts pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 avant d'inviter les participants à s'approprier les thématiques de l'atelier. La PNJ 2016-2020 a été officiellement remise aux partenaires techniques et financiers du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi Jeunes et du Service Civique, le 5 janvier 2017 à l'auditorium de la Primature. ■

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

### Un répertoire des compétences disponible

Le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, Sidi Touré, a présidé le 23 janvier à son cabinet, la cérémonie de remise officielle du Répertoire des Compétences des Jeunes. Cette cérémonie, qui s'inscrivait dans le vaste programme de la promotion de la jeunesse, visait à créer une base de données de référence régulièrement actualisée des grandes compétences techniques, (espace en trop) afin de répondre aux besoins des ressources humaines des employeurs. Ange Désiré Danho, administrateur de l'Agence Emploi Jeune, a annoncé que ce répertoire, édité en CD room et en support papier, est un catalogue de jeunes recensés au travers d'un processus de sélection ayant permis le choix des profils des candidats aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, et ce, dans plusieurs domaines d'activités.



Remise du Répertoire des Compétences des Jeunes

## SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

## L'expert indépendant des Nations Unies salue les avancées

L'expert indépendant des Nations-Unies sur le renforcement de capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'Homme, Mohammed Ayat, en Côte d'Ivoire du 10 au 17 janvier, a participé à une réunion de travail présidée par la Ministre de la Solidarité, de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Pr Mariatou Koné. Au cours de cette rencontre tenue au cabinet de la Ministre et qui avait pour but de passer en revue les actions et activités en matière de cohésion sociale, de solidarité, de consolidation de la paix et de réparation, le diplomate onusien a

exprimé sa satisfaction quant aux avancées notables et aux efforts du Gouvernement en matière de cohésion et de droits de l'Homme. M. Mohammed Ayat, qui est à sa cinquième visite en Côte d'Ivoire, a pour mandat d'évaluer la situation des droits de l'Homme dans le pays et de fournir une assistance aux autorités nationales et aux parties concernées en vue de promouvoir la culture de la protection et du respect de ces mêmes droits. Son mandat vise également la mise en œuvre des recommandations formulées dans la résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies. ■

## VIIIÈMES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

### Top départ pour les 4100 logements des athlètes et artistes

Le Ministre auprès du Président de la République chargé de l'organisation des VIIIèmes Jeux de la Francophonie, Robert Beugré Mambé, a dit, le 05 janvier, lors d'une visite à l'INJS à Marcory qui abritera le village, sa confiance quant à l'achèvement dans les délais du Village de la Francophonie. Pour M. Mambé, « le défi qui est lancé à la Côte d'Ivoire est à la fois majeur et noble ». Il a également lancé en direction des Ivoiriens, un appel à la mobilisation totale pour faire des VIIIèmes Jeux un succès éclatant. ■



La Côte d'Ivoire réaffirme sa volonté d'achever les travaux dans les délais



e CEPICI

## 12 166 entreprises créées en 2016



M. Emmanuel Essis Esmel,  
Directeur général du CEPICI

Le Directeur Général du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPCI), Emmanuel Essis Esmel a présenté, le 20 janvier, à l'hôtel Palm Club, le bilan de ses activités de janvier à décembre 2016. Il a indiqué que 12 166 entreprises ont été créées, générant 672 milliards de FCFA ; soit une hausse de 28% par rapport à l'année 2015 qui a enregistré la création de 9 534 sociétés avec à la clé 6 647 emplois. La France et le Nigéria sont

les principales sources d'investissement en 2016 (respectivement 12 et 10%), a révélé le DG du CEPICI. En termes de répartition sectorielle, selon M. Essis, les entreprises créées se retrouvent majoritairement dans les secteurs du commerce (30%), la prestation de services (46%) et le BTP (13%). Poursuivant, le conférencier a relevé une croissance moyenne des investissements de 44% tant en ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE) que les investissements

directs nationaux (IDN).

A propos des défis et perspectives pour la nouvelle année, le DG du CEPICI a pointé l'arrimage des actions du CEPICI aux objectifs du PND-2016-2020 à travers l'axe de la « transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ». Il s'agira aussi, selon lui, d'attirer des investissements vers les régions. Il faudra, par ailleurs, privilégier la création d'entreprises en ligne et rendre opérationnel le dispositif de la télé-déclaration des investissements agréés. ■

e PETROLE ET ENERGIE

## Le Ministre Thierry Tanoh fixe les perspectives de 2017

Le Ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Energies Renouvelables, Thierry Tanoh a profité de la cérémonie de présentation des vœux, le 20 janvier, à Marcory, pour dresser le bilan de l'exercice 2016, et fixer les perspectives pour l'année 2017 au niveau de son département.

En termes de perspectives, il a évoqué le prolongement du pipeline existant, reliant Abidjan à Bouaké d'une longueur de 385 km, jusqu'à Ferkessedougou, où un nouveau

dépôt pétrolier devra être construit dans le cadre de la nouvelle société de pipeline qui devrait inclure les dépôts de la GESTOCI. Pour la promotion du secteur pétrolier, il a annoncé que la signature d'un nouveau Contrat de Partage de Production (CPP) a été enregistrée et des négociations pour de nouveaux contrats en cours. Il a ajouté que le Gouvernement a autorisé le 24 novembre 2016, la création du consortium CI-GNL pour couvrir et sécuriser les besoins en

gaz naturel du secteur de l'électricité.

Concernant les acquis, selon Dr. Ibrahima Diaby, Directeur général de PETROCI, le diagnostic du secteur pétrolier a indiqué que la production moyenne de pétrole brut en 2016 a été d'environ 42 000 barils par jour, soit un accroissement de 42,80% par rapport à 2015. Quant à M. Dominique Kakou, Directeur général de la CIE, il a souligné les efforts consentis en vue d'assainir le secteur de l'électricité. Evoquant l'accès

à l'électricité des ménages, il a annoncé que le « programme électricité pour tous » sur la période 2015-2020, adopté en 2014 par le Gouvernement a porté le taux de desserte au-delà de 60% de la population ivoirienne. Relevant que le rendement de l'électricité avait chuté de 72,9% à fin 2011, principalement du fait de la fraude, il a toutefois estimé que cette situation s'était rétablie à la fin 2016 et que le secteur avait gagné 12 points en 5 ans. ■



Présentation de vœux du secteur Pétrole & Énergie au Ministre Tanoh ...



... Qui a annoncé le programme Électricité pour Tous

NOUVEL AN

## Le Chef de l'Etat a reçu les vœux des corps constitués

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, a reçu le 4 janvier, au Palais de la Présidence de la République, les vœux de nouvel an des corps constitués.



Le Chef de l'Etat lors de ses échanges avec les corps constitués

Ce sont les Présidents des institutions de la République et les membres du Gouvernement avec à leur tête le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan qui ont ouvert le bal des passages. Ils ont été suivis des ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire avec qui le Président Alassane Ouattara a eu un échange. Prenant la parole au nom de ses pairs, le Nonce Apostolique, par ailleurs Doyen du Corps diplomatique, Mgr Joseph Spiteri, a d'abord salué les progrès accomplis par le pays et qui ont permis de le repositionner sur la scène internationale. Il a également appelé la classe politique à

dialogue politique dans un « esprit de fraternité et dans la pure tradition ivoirienne ». Quant-au Forum des confessions religieuses dont le porte-parole était Mgr Touabli Youlo, Evêque d'Agboville, il a plaidé pour un partage inclusif des fruits de la croissance, soulignant qu'il faut que « tout soit mis en œuvre pour que le redécollage économique soit profitable à tous. » Cette cérémonie de présentation des vœux a également été ponctuée par des échanges d'allocutions avec le Haut Commandement des Forces de Défense et de Sécurité, les élus locaux et le Directoire des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire. ■



Le Premier Ministre Amadou Gon, Coulibaly présentant ses vœux au Président de la République



Le Nonce Apostolique a au nom du Corps diplomatique présenté les vœux des partenaires de la Côte d'Ivoire



Le Haut Commandement de l'Armée est venue exprimer sa disponibilité et sa loyauté au Chef Suprême de l'Armée



Les guides religieux sont également venus présenter leurs vœux au Chef de l'Etat



POLITIQUE NATIONALE

## Daniel Kablan Duncan nommé Vice-Président de la Troisième République



Le Vice-Président Daniel Kablan Duncan saluant le Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara

**D**aniel Kablan Duncan, Premier Ministre sortant, a été nommé, le 10 janvier 2017, par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, Vice-Président de la 3<sup>ème</sup> République de Côte d'Ivoire. Démissionnaire de son poste de Premier Ministre qu'il occupait depuis novembre 2012, Daniel Kablan Duncan, élu récemment député de Grand-Bassam, devient ainsi la première

personnalité ivoirienne à occuper le poste de Vice-président en Côte d'Ivoire, institué par la Constitution de novembre 2016. Le Chef de l'Etat a salué les qualités de l'ancien-Premier Ministre en qui il voit « un homme de dévouement, un collaborateur loyal, une personnalité d'expériences, dotée de qualités exceptionnelles, un patriote et un grand serviteur de l'Etat. » ■



Les Honneurs rendus au Vice-président par la Garde républicaine



Clarice et Daniel DUNCAN au palais présidentiel

### Daniel Kablan Duncan a prêté serment

**L**e Vice-Président de la République, Daniel Kablan Duncan, a prêté serment devant le Conseil Constitutionnel, le 16 janvier 2017, au Palais de la Présidence de la République. Conformément à l'article 179 de la Constitution de la troisième République, il a récité la formule consacrée formalisant son entrée en fonction. Il a remercié le Président de la République, Alassane Ouattara pour la confiance placée en lui, et souligné qu'il « se considère en mission dans ses nouvelles fonctions pour apporter sa modeste contribution au développement du pays ». ■



Le Vice-président prétant serment avant son entrée en fonction officielle



Le Vice-président prononçant son discours à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment



Le Président de la République, le Vice-président et le Conseil Constitutionnel



DIPLOMATIE

## Le Chef de l'Etat a reçu Patrice Talon, Président du Bénin



L'excellence de la coopération ivoiro-bénoïse réaffirmée à travers la visite du Président Patrice Talon



Le Président TALON a remercié le Président OUATTARA pour son leadership au sein de l'UEMOA

Le Président de la République, Alassane OUATTARA, a eu un entretien le 11 janvier 2017, au Palais de la Présidence de la République, à Abidjan, avec son homologue du Bénin, SEM Patrice TALON.

Au terme de leurs échanges, le Chef de l'Etat béninois a d'abord relevé l'excellence des relations entre son pays et la Côte d'Ivoire ; des relations dont il se dit "fier". Il a ensuite

témoigné au Président Alassane OUATTARA sa "reconnaissance" pour le leadership qu'il incarne et qui "inspire tant" ; tout en le félicitant pour la manière dont il gère la Côte d'Ivoire, un "grand pays" pour la sous-région et un pays important pour l'UEMOA (l'Union Monétaire et Economique de l'Afrique de l'Ouest). Le Chef de l'Etat béninois a aussi ajouté que l'entretien

avec le Président Alassane OUATTARA a été l'occasion de parler de l'UEMOA et d'évoquer la situation en Gambie. Concernant ce pays (la Gambie), il a dit son optimisme et celui du Chef de l'Etat ivoirien quant à une issue heureuse de la crise, au regard notamment des dernières déclarations du Président sortant, M. Yaya JAMMEH.

Quant au Président Alassane OUATTARA, il a dit sa joie de recevoir le Président Patrice TALON à Abidjan. Il a indiqué que pour les Ivoiriens, le Bénin a toujours été un pays d'hospitalité, de convivialité, d'amitié. Il a informé son homologue béninois de la mise en place progressive, depuis quelques jours, des nouvelles Institutions du pays. ■



Le Chef de l'Etat Béninois à son arrivée au palais présidentiel



La Côte d'Ivoire, un "grand pays" pour la sous-région et un pays important pour l'UEMOA \*



La délégation du Bénin reçue par le Chef de l'Etat



Le Président OUATTARA a dit sa joie de recevoir le Président TALON à Abidjan



☉ 17È SOMMET AFRIQUE – FRANCE À BAMAKO (MALI)

## Le Vice-Président Kablan Duncan représente le Président Alassane Ouattara

Le Vice-Président de la République, Daniel Kablan Duncan, a quitté Abidjan, le 13 janvier, pour Bamako pour y représenter le Président de la République, Alassane Ouattara, au Sommet Afrique-France qui se tient les 13 et 14 janvier 2017. Le thème central de ce Sommet porte sur le Partenariat, la Paix et l'Émergence. Ce Sommet est l'occasion pour les Chefs d'États et de Gouvernement d'« assurer une réflexion d'ensemble sur

les nouveaux défis à la paix et à la sécurité et les réponses communes à y apporter et, discuter des façons de mieux accompagner l'émergence africaine en termes d'éducation, de formation, d'investissements et d'appui au développement.». Au plan bilatéral et multilatéral, le Vice-Président saisit l'opportunité de cette rencontre pour transmettre le message de fraternité et de solidarité de S.E.M. Alassane Ouattara à ses pairs. ■



☉ DIPLOMATIE

## Le Président de la République s'est entretenu avec l'Ambassadeur d'Éthiopie en Côte d'Ivoire



L'Ambassadeur d'Éthiopie a fait ses adieux au Chef de l'État

Le Président de la République, Alassane OUATTARA, s'est entretenu, le 06 janvier 2017, au Palais de la Présidence de la République, avec S.E. Mme Yeshimebrat Mersha KASSA, Ambassadeur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie en Côte d'Ivoire. Au terme de l'entretien, S.E. Mme Yeshimebrat Mersha KASSA a indiqué être venue faire ses adieux au Chef de l'État au

terme de sa mission en Côte d'Ivoire. Elle a souligné avoir profité de l'occasion pour faire, avec lui, le point des relations de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie. Ces relations, selon elle, sont excellentes dans plusieurs domaines, notamment ceux de la Culture, de l'Économie et de la Politique. A cet égard, elle a rappelé l'établissement de 18 Accords de coopération dont 8 déjà signés. ■

☉ DIPLOMATIE

## SEM. Alassane Ouattara a eu un entretien avec la Ministre des Affaires Etrangères du Botswana



La candidate du Botswana sollicite l'appui de la Côte d'Ivoire pour son élection à la tête de la Commission de l'UA

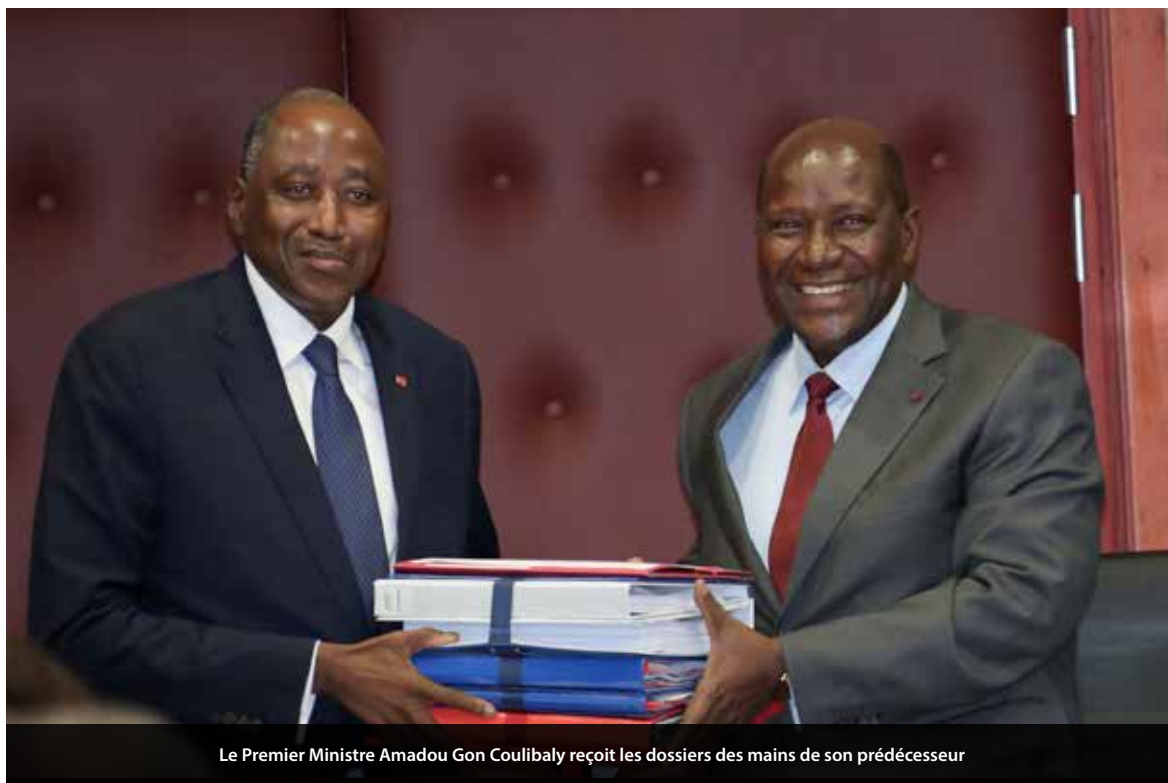
Le Président de la République, Alassane OUATTARA, a échangé, le 12 janvier 2017, au Palais de la Présidence de la République, avec la Dr. Pelonomi VENSON-MOITOI, Ministre des Affaires Etrangères du Botswana. Au terme de l'entretien, la Ministre des Affaires Etrangères du Botswana a indiqué être venue informer le Chef de l'État de sa candidature à la Présidence de la Commission de l'Union Africaine pour le compte de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC). ■

## L'Ambassadeur du Ghana en Côte d'Ivoire fait ses adieux au Chef de l'État

Le Président de la République, Alassane OUATTARA, s'est entretenu, le 19 janvier 2017, au Palais présidentiel, avec S.E.M. Peter Augustine BLAY, Ambassadeur du Ghana en Côte d'Ivoire. Le diplomate ghanéen a indiqué, au cours de cet entretien, être venu faire ses adieux au Chef de l'État au terme de sa mission en Côte d'Ivoire. Il a profité de l'occasion pour faire, avec le Président Alassane OUATTARA, un tour d'horizon des relations de coopération bilatérale entre les deux pays et lui a exprimé sa gratitude pour tous les égards dont il a été l'objet durant son séjour en Côte d'Ivoire. ■

PRIMATURE

## Amadou Gon Coulibaly a pris fonction



Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly reçoit les dossiers des mains de son prédécesseur

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a pris officiellement fonction le 16 janvier 2017, au terme de la passation de charges intervenue à la Primature avec son prédécesseur Daniel Kablan Duncan. Il a salué à l'occasion, l'action de ce dernier à la tête du Gouvernement, qui aura permis au pays « d'enregistrer des avancées notables depuis la sortie de crise ». Le Chef du Gouvernement a confié qu'il s'attèlera avec son équipe à « traduire les priorités et orientations du Président de la République en actions visibles avec vigueur et efficacité ». Nommé le 10 janvier, M. Amadou Gon Coulibaly était jusqu'alors Secrétaire Général de la Présidence de la République. ■



Chaleureuse poignée de mains entre Amadou Gon Coulibaly et Daniel Kablan Duncan à la Primature



Visite des locaux du nouveau bâtiment de la Primature qui va abriter provisoirement les bureaux du Vice-Président



Photo de famille avec les collaborateurs de la Primature

GOVERNEMENT

### Le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan a remis sa démission et celle du Gouvernement au Chef de l'Etat



Le Premier Ministre, Daniel Kablan Duncan, a annoncé sa démission ainsi que celle du Gouvernement, le 9 janvier, à l'issue d'un entretien avec le Chef de l'Etat SEM. Alassane Ouattara. L'ex-Chef du

Gouvernement, qui a été nommé en novembre 2012 avant d'être reconduit en janvier 2016, a reçu les félicitations du Président Alassane Ouattara pour son travail à la tête de l'équipe gouvernementale. Selon Daniel Kablan Duncan, cette démission vise à permettre aux membres du Gouvernement élus de siéger à la première session de l'Assemblée Nationale qui s'ouvre ce jour afin de respecter le principe d'incompatibilité entre les deux fonctions. En attendant la nomination d'un nouveau Premier Ministre et d'une nouvelle équipe gouvernementale, le Président de la République a recommandé au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement sortant d'expédier les affaires courantes. ■



☞ FONCTION PUBLIQUE

## Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly rencontre les leaders syndicaux



Dialogue instauré entre le Premier Ministre et les leaders syndicaux de la Fonction Publique

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, accompagné de plusieurs Ministres, a reçu en audience le 20 janvier à la Primature, les responsables syndicaux de la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, afin de trouver des solutions pour mettre un terme à la grève qui paralyse l'Administration Publique depuis le lundi 09 janvier 2017. Cette séance de travail faisait suite à la rencontre tenue la veille (19 janvier), au cabinet du

Ministre de la Fonction Publique, entre huit Ministres du Gouvernement et ces deux collectifs de syndicats. Laquelle rencontre qui s'est soldée par la satisfaction de quatre points de revendications sur les six posés. Deux points ont une fois de plus fait l'objet de désaccords lors de cette rencontre avec le Premier Ministre, en présence des Ministres ayant entamés les négociations la veille, notamment au sujet du stock des arriérés (estimé à 243 milliards FCFA) et les 150 points d'indice (représentant 21 milliards FCFA). ■



Le Premier Ministre exhorte les syndicats à reprendre le travail



Les responsables syndicaux à la sortie des échanges avec le Chef du Gouvernement

☞ COOPÉRATION

## Le Premier Ministre a échangé avec le Président du Comité Économique et Social Européen



Le Président du Comité Economique et Social Européen, Georges Dassis, reçu par le premier Ministre

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a échangé le lundi 30 janvier avec le Président du Comité Economique et Social Européen, Georges Dassis qui effectue une visite de travail depuis le 27 janvier en Côte d'Ivoire. Invité du Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ivoirien Charles Diby Koffi qui

l'accompagnait à la Primature, M. Dassis s'est entretenu dans l'après-midi avec le Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara. Plus tôt dans la journée, l'hôte de la Côte d'Ivoire avait signé un mémorandum d'entente avec son homologue ivoirien. Ce mémorandum vise à renforcer les relations entre les deux institutions. ■

☞ S.E.M ALASSANE OUATTARA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

## « Ce nouveau contrat social, dont le caractère inclusif et consensuel nous réconcilie avec les idéaux et les valeurs de dialogue, d'hospitalité et de fraternité, demeure le socle de la Nation ivoirienne. »

**Le Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara a reçu les vœux de nouvel an des corps constitués, au nombre desquels les ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire avec qui le Président a eu un échange, le mercredi 4 janvier, au Palais de la Présidence de la République. Aux diplomates et représentants des organisations internationales, le Chef de l'Etat a réitéré la volonté de la Côte d'Ivoire d'entretenir d'excellentes relations avec tous les Etats et de se positionner comme un acteur majeur de l'intégration africaine. Il a expliqué le sens de la candidature du pays en tant que pays membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2018-2019 et à souhaiter partager son idéal de paix avec le reste du monde.**

### ■ Excellence M. le Président de la République, quel bilan pouvez-vous faire de l'année écoulée ?

L'année 2016 a été marquée en Côte d'Ivoire par plusieurs événements majeurs dont l'organisation du Référendum Constitutionnel et des premières élections législatives de la 3<sup>ème</sup> République. Ces scrutins, qui se sont déroulés dans un climat apaisé et serein, Traduisent la maturité des acteurs politiques et de nos concitoyens ainsi que la vitalité de notre démocratie.

Le référendum a permis à nos compatriotes de se prononcer sur un projet de nouvelle constitution à même de garantir la paix et la stabilité, après toutes les années difficiles que nous avons traversées. Ce nouveau contrat social, dont le caractère inclusif et consensuel nous réconcilie avec les idéaux et les valeurs de dialogue, d'hospitalité et de fraternité, demeure le socle de la Nation ivoirienne.

### ■ Au-delà des enjeux nationaux la Côte d'Ivoire continue-t-elle toujours sa politique de repositionnement diplomatique ?

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre notre pays et ses partenaires, 2016 a également vu la tenue des sessions des Commissions mixtes de coopération avec la Tunisie, l'Inde, des consultations bilatérales ivoiro-russes, du 3<sup>ème</sup> Forum économique ivoiro-portugais, sans oublier la 5<sup>ème</sup> Conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération avec le Burkina Faso. Autant de rencontres qui nous ont permis de faire l'état de notre coopération avec ces différents pays et de signer, avec eux, des Accords allant dans le sens d'une coopération plus renforcée.

Cette dynamique va se poursuivre en 2017 par une série de visites officielles que j'entends entreprendre dans un certain nombre de pays, et par la tenue de nouvelles Commissions mixtes.

La volonté de mon pays de consolider davantage

sa présence sur la scène Internationale s'est poursuivie avec l'extension de sa carte diplomatique par l'élargissement de la juridiction de certaines Ambassades ivoiriennes et l'ouverture de deux nouvelles Ambassades en Australie et au Congo, et bientôt au Kenya. Nous entendons aussi poursuivre le renforcement de notre coopération avec nos partenaires traditionnels, mais également avec d'autres pays, en particulier en Amérique latine, en Asie, en Europe du Nord et en Europe de l'Est.

### ■ Quel est le sens que vous donnez à la candidature de la Côte d'Ivoire pour un siège de pays membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ?

Le 11 octobre dernier, j'ai procédé, en présence

## « La Côte d'Ivoire entend humblement prendre sa part dans la résolution de ces grands défis, en capitalisant sur son expérience de gestion et de sortie de crise qualifiée de « success story » par les Nations Unies »

du Corps Diplomatique et des Représentants de la Communauté nationale, au lancement officiel de la campagne pour la promotion de la candidature de la Côte d'Ivoire à l'un des sièges de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2018-2019.

Je voudrais revenir sur le sens de cette candidature, qui s'inscrit dans le cadre d'un devoir de reconnaissance du soutien que la communauté internationale en général, et les Nations Unies en particulier, à travers l'ONU, n'ont cessé de nous apporter durant toutes ces années de crise. Dans un monde sans cesse en proie à la recrudescence des conflits, à l'intolérance et aux extrémismes de tout genre, la Côte d'Ivoire entend humblement prendre sa part dans la résolution de ces grands défis, en capitalisant sur son expérience de gestion et de sortie de crise qualifiée

de « success story » par les Nations Unies, mais également sur les valeurs de paix et de dialogue, valeurs cardinales héritées de feu le Président Félix HOUPOUËT-BOIGNY.

Mon pays entend mettre cette culture de paix et de dialogue ainsi que l'expérience de sa coopération avec les Nations Unies au service de l'avènement d'un monde nouveau, véritablement prospère, épris de paix et de liberté.

### ■ Sous quelles perspectives s'inscrit la coopération bilatérale et multilatérale ?

Comme vous le savez, la question du développement durable et du climat constitue une priorité pour la Côte d'Ivoire, qui subit les effets des changements climatiques (sécheresses, inondations, baisse de la pluviométrie, érosion côtière etc.).

Notre ambition consiste donc à mettre en place, à l'horizon 2020, un cadre de développement durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs et qui

contribue à améliorer les conditions de vie des populations et leur environnement.

A cet égard, la Côte d'Ivoire a ratifié, le 4 octobre 2016, l'Accord de Paris sur le Climat, après sa signature en avril 2016, à New York.

### ■ La Côte d'Ivoire continuera-t-elle d'être un pôle d'attraction pour ce qui concerne l'accueil événements internationaux en 2017 ?

Durant l'année écoulée, la Côte d'Ivoire a poursuivi ses efforts en vue de renforcer sa présence sur la scène internationale. Ces actions nous ont conduits à répondre présents à d'importants rendez-vous bilatéraux et multilatéraux.

Dans la poursuite de la dynamique du regain de la confiance internationale placée en la Côte d'Ivoire, je me réjouis de l'honneur fait à mon pays, pour abriter au cours de cette année 2017 d'importants événements dont :





Le Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara

- la 2<sup>ème</sup> édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique ;
- la 44<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), en marge de laquelle la Banque Islamique de Développement (BID) organisera une rencontre avec les pays d'Afrique de l'Ouest ;
- la 8<sup>ème</sup> édition des jeux de la Francophonie ;
- le 5<sup>ème</sup> Sommet Union Européenne-Afrique qui passera en revue les huit domaines de partenariat stratégique en vue du renforcement de la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

Au plan sous régional et continental, je voudrais vous assurer que mon pays continuera de réaffirmer son engagement pour le processus d'intégration économique, politique et sociale en cours. A cet égard, j'ai réaffirmé, le 17 décembre dernier à Abuja, à la 50<sup>ème</sup> Session ordinaire du Sommet de la CEDEAO, notre engagement à œuvrer à la prévention des conflits et des crises politiques qui prévalent dans la région. Nous continuerons de travailler à la recherche de solutions

durables en vue de mettre notre région définitivement à l'abri de l'instabilité et de la violence.

**■ M. le Président de la République, qu'est-ce qui motive l'activisme de la Côte d'Ivoire en matière de changement climatique ?**

Je voudrais également vous assurer de l'attachement de la Côte d'Ivoire à une coopération plus renforcée avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. A cet égard, le Gouvernement a décidé de signer, par anticipation, l'Accord de Partenariat Economique avec l'Europe, en vue de permettre à nos principaux produits d'exportation d'avoir accès au marché européen.

Je voudrais réitérer la volonté du Gouvernement ivoirien d'organiser, en mars 2017, la Table Ronde du Programme Communautaire de Développement, qui offrira à notre région l'occasion de rechercher, avec nos partenaires, en l'occurrence la Banque Africaine de Développement, le financement de nos programmes et projets de développement communautaire au niveau de la CEDEAO.

**■ M. le Président quels sont les grands défis pour cette année ?**

De nombreux défis nous attendent et nous devons les relever ensemble. Il s'agit notamment :  
- du Sommet Afrique-France, les 13 et 14 janvier à Bamako ;

- du 28<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine, prévu les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, au cours duquel sera abordée l'épineuse question du renouvellement des membres de la Commission de l'Union Africaine, notamment la Présidence et les Commissaires.

Je forme le vœux que l'année 2017 nous permette de relever les défis de paix, de sécurité, de justice et de solidarité pour un monde meilleur pour nous même, pour nos enfants et pour les générations futures.

Bonne et Heureuse Année à toutes et à tous.  
Je vous remercie.

*Extraits du discours de S.E.M ALASSANE OUATTARA, lors de cérémonie de présentation des vœux de nouvel an au Groupe II - Corps diplomatique, le Mercredi 4 janvier 2017.  
Traitement : Desk Info / CICG*

## COMMUNIQUÉS



## Conseil des ministres du 18 janvier 2017

Le mercredi 18 janvier 2017, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 11h45, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications

### A/- MESURES GENERALES

#### PROJETS DE DECRETS

#### 1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret portant convocation des Collèges électoraux des circonscriptions électorales n° 092 Kouibly, Nidrou, Ouyably-Gnondrou et Totrodou communes et sous-préfectures et n° 126-Divo commune, en vue de l'élection de leur député à l'Assemblée Nationale ;
- un décret portant fixation de la durée de la campagne électorale dans les circonscriptions électorales n°092 Kouibly, Nidrou, Ouyably-Gnondrou et Totrodou communes et Sous-

préfectures et n° 126-Divo commune, en vue de l'élection de leur Député à l'Assemblée Nationale.

En application du Code électoral et sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), les collèges électoraux des circonscriptions électorales n° 92 et n° 126 sus-indiquées sont convoqués le samedi 28 janvier 2017 en vue de l'élection de leurs députés à l'Assemblée Nationale, suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel, des résultats du scrutin législatif du 18 décembre 2016 dans lesdites circonscriptions.

La durée de la campagne est fixée à trois (03) jours. La campagne sera ouverte le mardi 24 janvier 2017 à zéro heure et close le jeudi 26 janvier 2017 à minuit.

Le scrutin sera ouvert à 08 heures et clos à 18 heures.

#### 2- Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;

Le Conseil a adopté un décret fixant le montant et les modalités de paiement des frais d'actes relatifs aux procédures et conditions d'occupation de terrains industriels.

Le montant des frais institués par le présent décret couvre le coût des démarches effectuées par l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI),



## COMMUNIQUÉS

notamment l'instruction des dossiers de demandes, les enquêtes, les évaluations et les contrôles ainsi que le suivi des mises en valeur. Le décret précise également que le paiement des frais afférents aux procédures de délivrance des actes relatifs aux terrains industriels s'effectue auprès de l'agence comptable de l'AGEDI. Les ressources ainsi recueillies permettront de couvrir les charges de fonctionnement de l'Agence.

## B/-MESURES INDIVIDUELLES

**1- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a autorisé le détachement de Monsieur MOUSSA Mama (Mle 245 499-C), Professeur de lycée, auprès du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS).

**2- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a autorisé le détachement de Monsieur KONE Yacouba Dit Zonon (Mle 298 570-L), Administrateur des Services Financiers, auprès de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

## C/- COMMUNICATIONS

**1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation sécuritaire.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 2017, un groupe de militaires a fait irruption à l'Etat-major de la 3e région militaire de Bouaké en faisant usage d'armes à feu pour présenter des doléances, notamment le paiement de primes, la hausse des soldes, la réduction du temps de passage d'un grade à l'autre et des précisions à propos d'une supposée prime dite « ECOMOG ».

Face à cette situation qui s'est étendue à la plupart des régions abritant des casernes militaires, notamment Abidjan, Daloa, Korhogo et Odienné, le Président de la République a instruit le Ministre chargé de la Défense à l'effet de rencontrer les soldats mécontents afin de trouver une solution à leurs préoccupations. Dans cette perspective, le Ministre chargé de la Défense s'est rendu à deux reprises à Bouaké, les 07 et 13 janvier 2017.

Au terme des discussions, un accord global a été conclu avec les soldats, lequel avait permis de ramener la situation à la normale dans les casernes militaires sur l'ensemble du territoire national.

Parallèlement à cette situation dans l'armée, des syndicats de fonctionnaires ont appelé à une grève, du 9 au 13 janvier 2017, reconduite du 16 au 20 janvier 2017, dont la doléance principale est le retrait de l'ordonnance N°2012-303 du 04 avril 2012, portant organisation des régimes de pensions gérées par la Caisse Générale des Retraités et Agents de l'Etat (CGRAE). A l'occasion de cette grève, il a malheureusement été observé des actes de violence, d'intimidation et des voies de fait commis par les agents grévistes sur le personnel désireux de continuer le service.

Aussi, le Conseil a instruit les Ministres chargés de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense à l'effet de maintenir l'ordre public et d'assurer particulièrement la sécurité aux abords des bâtiments publics et établissements d'enseignement.

**2- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au point de la grève générale de janvier 2017 déclenchée par la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire.

Deux collectifs de syndicats, à savoir la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, ont entamé un mouvement de grève générale dans l'administration et les établissements publics, qui dure depuis le lundi 09 janvier 2017.

Les revendications portent essentiellement sur le retrait de l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et le paiement du stock des arriérés liés au reclassement, à la bonification indiciaire de 2009 et à l'indemnité contributive au logement.

Le Gouvernement, à l'écoute des partenaires sociaux et soucieux de leurs préoccupations, a reçu les collectifs de syndicats à l'initiative de la grève à plusieurs reprises aux fins de recueillir leurs revendications, propositions et recommandations. Aussi le Conseil, après en avoir délibéré, a arrêté un certain nombre de mesures, qui seront présentées aux partenaires sociaux le jeudi 19 janvier 2017, avant d'être rendues publiques.

## COMMUNIQUÉS

Aussi le Gouvernement réitère-t-il son ouverture au dialogue et appelle le front social au calme et à l'apaisement.

**3- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère des Eaux et Forêts ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la déclaration de politique foncière rurale de Côte d'Ivoire.

La déclaration de politique foncière rurale précise, pour l'essentiel, les orientations du Gouvernement en matière de rationalisation des opérations de sécurisation et de rénovation des outils de gouvernance du domaine foncier rural. Ce document de politique nationale vise à améliorer la gestion des droits sur les terres rurales à travers la sécurisation des droits des détenteurs coutumiers, des concessionnaires et des exploitants. La déclaration de politique foncière rurale permettra de relever le défi de la sécurisation du domaine foncier rural, de consolider la paix et la cohésion sociale, de favoriser l'investissement agricole et de lutter durablement contre la pauvreté dans notre pays.

Sa mise en œuvre est prévue sur une période de dix (10) ans, allant de 2017 à 2027.

**4- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la 4<sup>ème</sup> édition du Salon International de la Sécurité et de la Défense dénommé « SHIELD Africa ».

La 4<sup>ème</sup> édition du Salon International de la Sécurité et de la Défense, dénommé « SHIELD Africa » se tiendra du 24 au 26 janvier 2017 en Côte d'Ivoire, sur le thème « Afrique, protégeons notre développement : vers une approche intégrée ».

Cette exposition a pour objectif de présenter aux pays africains des solutions innovantes et les dernières avancées technologiques en matière de sécurité et de défense tout en contribuant au rapprochement entre les décideurs et les entreprises du secteur. 130 exposants venant de 24 pays sont attendus à cette édition.

**5- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au programme de formation en management des Administrations Publiques en partenariat avec HEC-Paris.

Le Gouvernement a initié, en partenariat avec HEC-Paris, un projet de formation d'environ 3000 agents de l'Administration Publique ivoirienne. Ce programme de formation, d'un coût total de 2 milliards de francs CFA, vise à renforcer les capacités des agents en tenant compte de leur fonction et à introduire une culture managériale de la performance dans l'organisation administrative, en vue d'assurer durablement un bon niveau de performance de l'économie nationale. Le Conseil a donné son accord en vue de la mise en place des organes de gestion du programme et a instruit l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures appropriées pour le déploiement de ce projet de formation dans les meilleurs délais.

**6- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique ;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la participation d'une délégation ivoirienne à la 28<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui se tiendra du 21 au 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, en Ethiopie. Le thème de cette session est « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ».

**7- Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la participation du Ministre au forum « investir en Afrique », du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2016, en Chine.

Le Forum « Investir en Afrique » est une plateforme mondiale de coopération multilatérale dont l'objectif est de promouvoir les opportunités de croissance des investissements en Afrique.

Cette 2<sup>ème</sup> édition a permis aux différents acteurs des secteurs public et privé chinois et africains de débattre de la stratégie à adopter pour contribuer à la transformation économique et industrielle du continent.

A cette occasion, un protocole d'accord a été signé entre les pays africains, la Chine et la Banque Mondiale pour accompagner activement le continent africain dans sa transition vers des énergies propres et renouvelables.

Le forum a également accueilli le lancement officiel de l'association de groupes de réflexion dénommée « Investing in Africa Think Tank Alliance (IATTA) », qui vise à promouvoir le partage d'expertise et la création de partenariats entre les



## COMMUNIQUÉS

différents groupes de réflexion d'Afrique, de Chine et du reste du monde.

### 8- Au titre du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan du mandat de la Côte d'Ivoire à la Présidence de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN).

Le mandat de la Côte d'Ivoire à la tête de la CONFEMEN, de 2014 à 2016, s'est déroulé à la satisfaction de tous les membres de l'organisation. Ce mandat, qui a permis le repositionnement de l'image de la CONFEMEN, a été marqué en Côte d'Ivoire, entre autres, par l'implantation systématique du préscolaire dans tous les nouveaux établissements du primaire et la création d'une structure tangible d'évaluation des acquis scolaires.

*Fait à Abidjan, le 18 janvier 2017*  
*Bruno Nabagné KONE*  
*Ministre de la Communication,*  
*de l'Économie Numérique et de la Poste,*  
*Porte-parole du Gouvernement*  
*porteparoleduvt@egouv.ci*



## Conseil des ministres du 14 septembre 2016

Le mercredi 25 janvier 2017, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h40, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications

### A/- MESURES GÉNÉRALES

#### PROJETS DE DECRETS

### 1- Au titre du Premier Ministre ;

Le Conseil a adopté un décret portant attributions des Membres du Gouvernement.

Ce décret organise les attributions des membres du Gouvernement conformément à la nouvelle nomenclature du Gouvernement,

telle que définie par le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2014 portant nomination des Membres du Gouvernement.

### 2- Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret définissant les conditions et les modalités de l'assujettissement, de l'affiliation et de l'immatriculation au régime général de base de la Couverture Maladie Universelle ;
- un décret fixant les modalités d'accès aux prestations de soins de santé de la Couverture Maladie Universelle.

Ces décrets, pris en application de la loi n° 2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU), organisent les modalités pratiques de mise en œuvre de la CMU. Ces mesures précisent notamment les modalités d'enrôlement et de traitement des données à caractère personnel des assurés, clarifie les modalités d'ouverture, de maintien, de suspension et de fermeture du droit aux prestations, et dressent la liste des personnes assujetties au régime général de base de la CMU.

Ainsi, ces décrets traduisent la réalité de l'engagement pris par le Gouvernement d'assurer aux populations résidant sur l'ensemble du territoire national un égal accès aux soins de santé.

### 3- Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;

Le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n° 2015-776 du 9 décembre 2015 portant création de l'Université de Man.

Ce décret modificatif a pour objectif de rendre plus efficiente la gouvernance de cette nouvelle université en axant sa gestion sur les résultats. Ainsi, il intègre une meilleure gestion des œuvres universitaires, prend en compte les spécificités de l'environnement d'établissement de l'université, qui se situe en région de montagnes, et restructure les Unités de Formation et de Recherche (UFR). A cet effet, il innove avec la création du Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Ressources Minières (CGERM), qui est le tout premier dans la sous-région ouest-africaine.

### 4- Au titre du Ministère des Affaires Étrangères, en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère des Transports ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant total de quatre-vingt-sept millions quatre cent cinquante-neuf mille cent vingt-sept (87 459 127) dollars US, soit environ cinquante-cinq milliards quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent cinquante mille dix (55 099 250 010) francs CFA,

## COMMUNIQUÉS

conclu le 28 décembre 2016, entre la Banque d'Export-Import de l'Inde (EXIMBANK OF INDIA) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'acquisition de 500 autobus.

Cette opération permettra à la Société des Transports Abidjanais (SOTRA), dans le cadre de son programme de redressement, de poursuivre le renforcement de ses réseaux pour atteindre un parc de 2500 autobus et ainsi, d'améliorer la qualité du service offert à la population abidjanaise.

**5- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n° 2013-850 du 19 décembre 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

Le CNDP a été mis en place dans le cadre de la politique de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) afin d'assister les pouvoirs publics dans la conception et la coordination de réformes destinées à renforcer la qualité de leur gestion de la dette publique et de réduire leur vulnérabilité aux chocs financiers internationaux.

Ce décret modifie l'organisation du CNDP et recadre ses missions en vue de renforcer cet organe et de garantir une gestion efficiente de la dette publique ivoirienne. Ainsi, il crée un Comité des Experts de la Dette (CED) et un Secrétariat Permanent chargés d'assister le CNDP.

**6- Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté un décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique.

Le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique, créé en 2008, est la structure opérationnelle sur laquelle repose l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de ses missions, notamment celle de soutenir l'industrie cinématographique ivoirienne. Ce décret précise les attributions, l'organisation et le fonctionnement dudit fonds et modifie particulièrement sa gestion financière en vue de la mettre en conformité avec la législation postérieure intervenue en la matière. Ainsi, le décret confie notamment la gestion comptable du fonds à la Banque Nationale d'Investissement (BNI), et le Comité de gestion dispose seul de l'initiative de l'engagement des dépenses et des recettes.

**7- Au titre du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,**

**le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité ;**

Le Conseil a adopté un décret abrogeant le décret n° 2012-989 du 10 octobre 2012 portant création du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire, en abrégé CNJCI.

Le décret portant création du Conseil National de la jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI) est abrogé.

**B/-MESURES INDIVIDUELLES**

**1- Au titre du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a donné son accord pour les nominations des Directeurs des Affaires Financières des Ministères.

La liste de ces nominations figure en annexe du présent communiqué.

**2- Au titre du Ministère des Transports ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur Benjamin Daufanguy Bakary SORO, Administrateur Civil, au poste de Directeur de Cabinet du Ministre des Transports.

**3- Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur KOFFI GNALHEY Marc Ephrem, Secrétaire Général de Préfecture, au poste de Directeur de Cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale.

**4- Au titre du Ministère des Infrastructures Economiques ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur EKPINI Konin Gilbert, Ingénieur des Travaux Publics au poste de Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Economiques.

**5- Au titre du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur SEPY YESSOH Narcisse Thomas, Secrétaire Général de Préfecture, au poste de Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME.

**6- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur Henri Ernest Benjamin DJOMAND, Ingénieur des Travaux Publics au poste de Directeur de Cabinet du Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme.



## COMMUNIQUÉS

**7- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur SORO Doplé Claude, Ingénieur Général des Eaux et Forêts, au poste de Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts.

**8- Au titre du Ministère du Tourisme ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur APHING-KOUASSI N'dri Germain, Enseignant-Chercheur, au poste de Directeur de Cabinet du Ministre du Tourisme.

**9- Au titre du Secrétariat d'Etat, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;**

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de Monsieur AHONZO Avou Gnankan Alexis, Préfet Hors Grade, 3<sup>ème</sup> Echelon, Mle 146 212-Y, au poste de Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

## C/- COMMUNICATIONS

**1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République chargé de la Défense et du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation sociale dans le pays et au point de la grève générale déclenchée par la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire.

Le Conseil des Ministres note que depuis la déclaration du Gouvernement en date du 18 janvier 2017, le calme est revenu au niveau des Forces de Défense et de Sécurité et des corps paramilitaires.

Le Conseil des Ministres se félicite de ce retour au calme. Les Grands Commandements, conformément aux instructions du Chef de l'Etat, ont également entrepris des rencontres avec leurs hommes dans les casernes. Le Gouvernement examinera prochainement les propositions issues de ces consultations.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat procédera à de nouvelles nominations dans les Armées et dans la Gendarmerie Nationale. Il s'agit notamment de nominations de Chefs de Corps et de Commandants en second ainsi que d'Attachés de défense près les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger.

Le Président de la République tient à réaffirmer sa confiance aux Forces de Défense et de Sécurité et sa détermination à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Concernant les fonctionnaires, le Gouvernement salue la suspension du mot d'ordre de grève lancé par certaines organisations syndicales et se félicite de la poursuite du dialogue social. En conséquence, le Gouvernement considère que les absences aux postes de travail, particulièrement dans le secteur de l'éducation, sont illégales.

Le Gouvernement en appelle une fois de plus à la reprise du travail, conformément aux dispositions de la loi n°92-571 du 11 septembre 1992 relative aux modalités de la grève dans les services publics.

Le Gouvernement tient à préciser qu'après plusieurs rencontres entre le Premier Ministre, le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et diverses délégations ministérielles et les organisations syndicales en grève, le Gouvernement a marqué son accord sur quatre (4) des six (6) revendications des grévistes.

Il s'agit de :

- a. la modification des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), à travers :
  - le rétablissement du capital décès, soit 12 mois de salaire ;
  - le rétablissement des allocations familiales ;
  - le rétablissement de la majoration pour famille nombreuse, avec la prise en compte d'un nombre maximum de 6 enfants, de 16 à 21 ans ;
  - la jouissance immédiate de la pension de réversion sans condition.
- b. l'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique
- c. le respect de la liberté syndicale
- d. la poursuite des réflexions sur la réforme de l'Impôts sur Salaires (IS) et la Contribution nationale (CN).

S'agissant du cinquième point, relatif à la revalorisation indiciaire de 150 points d'indice pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, les parties ont convenu de poursuivre les discussions dans le cadre du Comité de Dialogue Social prévu en février 2017.

Sur le point du stock d'arriérés de salaires accumulés par le régime précédent, estimé à 249,6 milliards de FCFA, le Gouvernement rappelle à tous, les très importants efforts consentis en faveur des fonctionnaires, en particulier le déblocage des salaires intervenu en 2014, mettant ainsi fin à vingt-six (26) ans de blocage. Cette mesure coûte en année pleine 244,8 milliards de FCFA et représente depuis sa mise en œuvre un effort de plus de 600 milliards de FCFA au profit des fonctionnaires.

Le Gouvernement tient également à rappeler qu'à l'occasion des discussions sur le déblocage des salaires en 2014, les parties s'étaient accordées pour en faire un solde de tout compte, évacuant ainsi définitivement les revendications sur le stock d'arriérés de 249,6 milliards de FCFA.

## COMMUNIQUÉS

Enfin, le Gouvernement déplore que, depuis quelques temps, des SMS alarmistes soient envoyés aux populations en vue de troubler leur quiétude. Le Gouvernement met en garde les auteurs de tels actes, annonce l'ouverture d'enquêtes et prévient que les contrevenants subiront la rigueur de la loi. Le Gouvernement en appelle au calme et à la retenue et tient à rassurer les populations que toutes les dispositions sont prises pour assurer leur sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

**2- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux conclusions du Groupe de Travail sur les entreprises dites d'agro-business.

Face à la prolifération des entreprises dites d'agro-business et aux risques que celles-ci pourraient faire courir au secteur financier et aux populations, un groupe de travail a été mis en place en novembre 2016 avec pour mission, de conduire une étude permettant d'informer les plus hautes autorités sur l'ampleur du phénomène, d'en évaluer les risques et de prendre les décisions appropriées. Ce groupe de travail comprenait notamment le Trésor Public, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), la Direction de la Police économique et financière (DPEF), le Centre National de Recherche agronomique.

Au terme des travaux du groupe, il ressort, entre autres, que le nombre d'entreprises dites d'agro-business est de vingt-huit (28) avec des souscripteurs estimés à 36 699 personnes physiques, résidentes et non-résidentes, pour un montant de capital investi qui s'élève à 66 milliards de francs CFA. Aussi, les soldes disponibles sur les comptes bancaires de ces entreprises s'élèvent à 22 745 067 272 francs CFA, les Retours Sur Investissement (RSI) proposés à très court terme (3 à 6 mois), vont de 300 à 1000% du capital investi, ce qui correspond à un engagement global estimé à 660 milliards de francs CFA. Par ailleurs, les RSI payés aux souscripteurs ne proviennent pas des revenus issus de la vente des récoltes mais plutôt des nouvelles souscriptions.

Ainsi, compte tenu de l'ampleur du phénomène et de l'importance des risques auxquels les populations sont exposées, le Conseil a décidé de rendre publiques les conclusions du rapport susmentionné, d'étendre la mesure de surveillance des comptes de ces entreprises aux dirigeants sociaux et à leurs ayants-droit, et de renforcer la sensibilisation des populations sur les risques liés à ces activités. Par ailleurs, le Conseil invite les autorités judiciaires, d'une part, à accélérer les procédures en cours en vue du remboursement des souscripteurs sur la base des ressources disponibles sur les comptes des entreprises dites d'agro-business et, d'autre part, à engager des poursuites

judiciaires contre les dirigeants sociaux des entreprises en faute.

**3- Au titre du Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au changement de l'année de base des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire.

Les comptes de la nation fournissent une représentation chiffrée de l'économie nationale permettant d'éclairer les autorités, les investisseurs et les particuliers, notamment sur les quantités de richesses disponibles en termes de croissance, de revenu par habitant et d'investissement. Le Gouvernement a initié une procédure de révision de l'année de base de ces comptes dont l'année de référence est l'année 1996. Cette révision prend en compte les mutations économiques intervenues au cours des vingt (20) dernières années tant au niveau national qu'international.

Le Conseil a approuvé l'année 2014, année stable sur le plan socioéconomique, pour bâtir une nouvelle année de base et une année courante des comptes nationaux en utilisant les nouvelles recommandations internationales. Cette opération permettra d'améliorer la qualité des statistiques économiques avec la collecte et l'exploitation de données économiques récentes reflétant la structure actuelle de l'économie nationale.

**4- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ;**

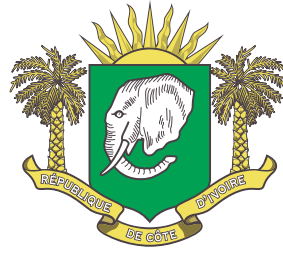
Le Conseil a adopté une communication relative aux plaidoiries devant la Chambre Spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) à Hambourg en Allemagne sur la frontière maritime entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, et aux Nations Unies sur l'extension du plateau continental.

Dans le cadre du dossier relatif au litige sur le tracé de la frontière maritime entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Ministre chargé du Pétrole conduira deux (2) missions, l'une à Hambourg, en Allemagne, du 06 au 16 février 2017, relative aux plaidoiries de la Côte d'Ivoire devant la Chambre Spéciale du TIDM et l'autre à New York, du 20 au 23 février 2017, où une rencontre technique est prévue entre la sous-commission de la Commission des Limites du Plateau Continental et les experts Ivoiriens.

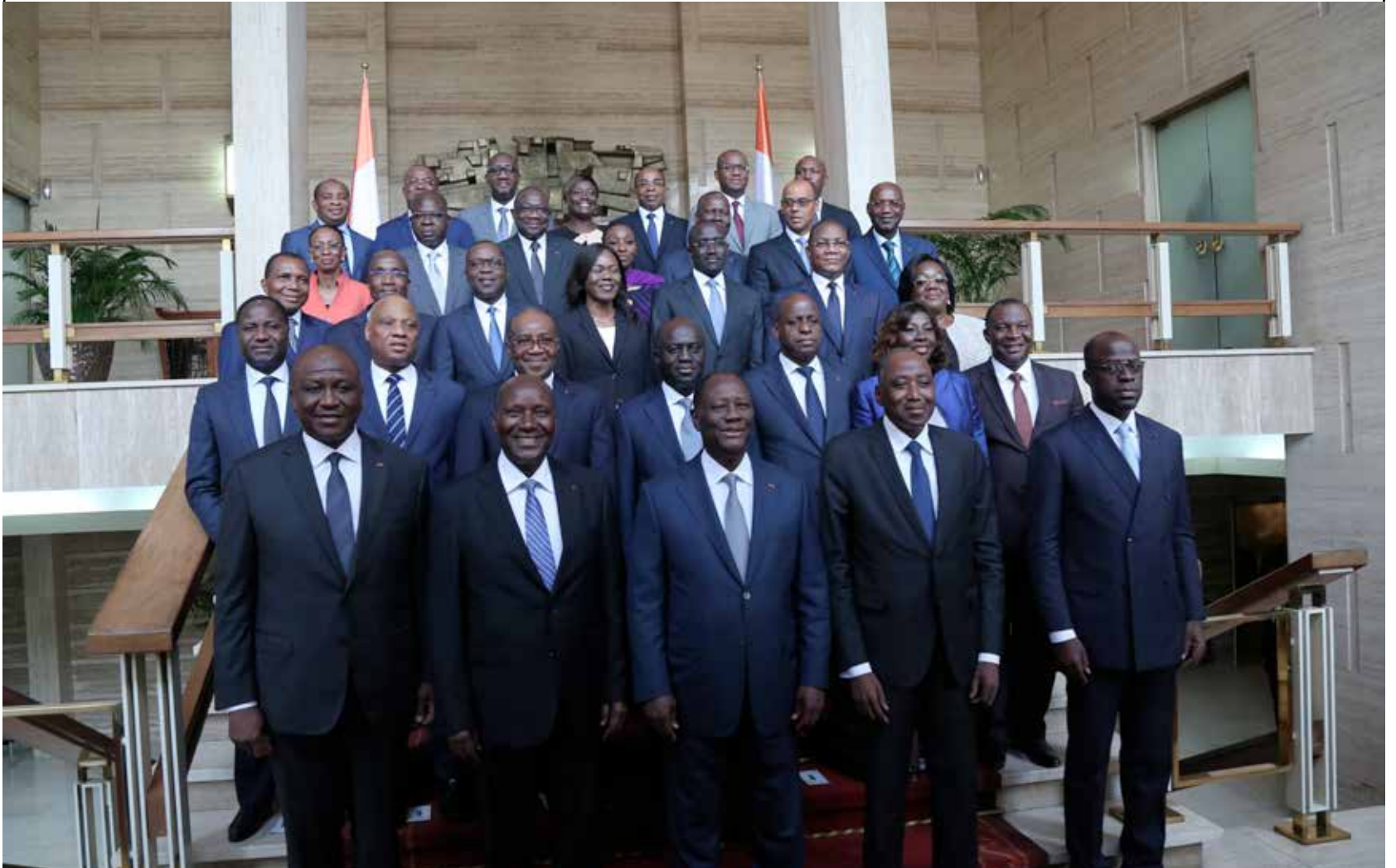
*Fait à Abidjan, le 25 janvier 2017*

*Bruno Nabagné KONE  
Ministre de la Communication,  
de l'Economie Numérique et de la Poste,  
Porte-parole du Gouvernement  
porteparoledugvt@egouv.ci*





UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



PREMIER GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

# TROMBINOSCOPE DU 1<sup>ER</sup> GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



## PREMIER GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



## Une nouvelle équipe pour mettre le cap sur l'émergence

**28 ministres et un Secrétaire d'Etat forment la nouvelle équipe gouvernementale dont les membres ont été nommés le 11 janvier, soit un jour après la nomination le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, également Chef du Gouvernement.**

**Cette nouvelle équipe qui entre en fonction dans un contexte social marqué par des revendications sociales, a la lourde responsabilité de conduire le pays à l'Emergence. C'est à juste titre que le Chef de l'Etat les a invité à l'efficacité et à la célérité. En réponse, le Premier Ministre lui a promis un engagement sans faille de son équipe, à traduire en réalité concrète les priorités qu'il leurs a signifiés.**

### ☉ Un Gouvernement de 29 membres



Le premier Conseil des Ministres du Gouvernement GON

**L**e premier Gouvernement de la 3<sup>ème</sup> République a tenu son premier Conseil des Ministres le 11 janvier avec 29 membres dont 6 femmes. Neuf (9) personnalités font leur entrée au sein de cette nouvelle équipe tandis que 14 ministres du Gouvernement Duncan sortent. C'est donc « un gouvernement resserré, composé de jeunes, d'hommes et de femmes d'expérience » ainsi que l'a attesté le Premier Ministre qui s'attèlera sans délai, a-t-il fait comprendre, à traduire les orientations du Chef de l'Etat « en actions visibles, avec rigueur et efficacité ». Rappelant cela, Amadou Gon Coulibaly, a souligné que son équipe reste déterminée et « mesure l'ampleur et la complexité de la tâche, au regard notamment du contexte social dans lequel le Gouvernement a été formé ». ■

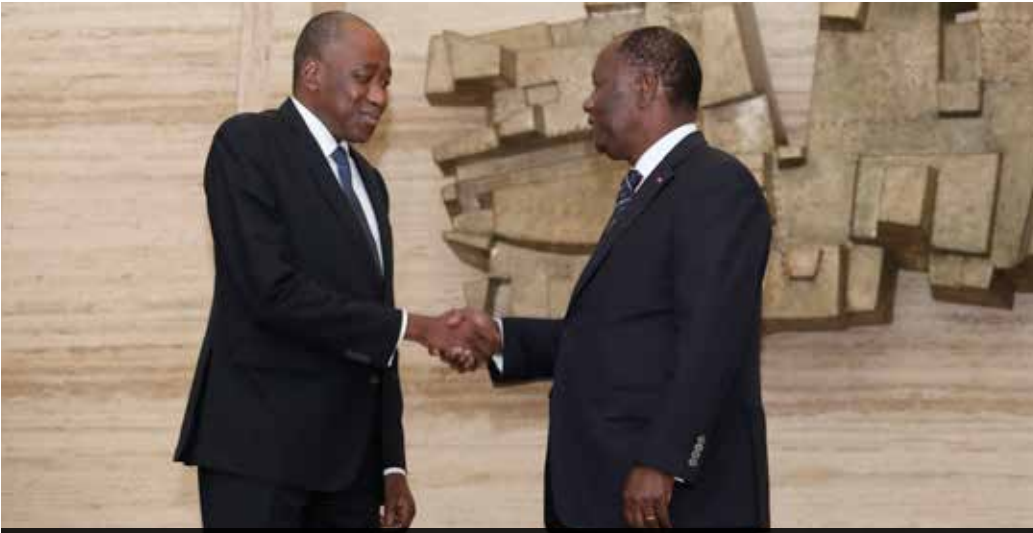




## PREMIER GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



### ☉ Des défis à relever



Le nouveau Premier Ministre reçu par le Président de la République

**A**utant dire que ce Gouvernement aura à relever d'énormes défis au moment où le pays aborde le dernier virage qui doit le conduire à l'Emergence à l'horizon 2020. Ces défis ne sont pas plus insurmontables que ceux déjà relevés depuis la crise selon le Premier Ministre. Il s'agira pour lui, comme il l'a signifié, d'inscrire l'action publique dans la continuité de la dynamique engagée par le Chef de l'Etat et mise en œuvre par les Gouvernements successifs.

Ce sont donc les priorités du Président de la République telles qu'il les a énoncées dans son message à la Nation du 31 décembre 2016 ainsi que lors de la présentation des vœux des corps constitués, qui constitueront la boussole de l'équipe que dirigera Amadou Gon Coulibaly. Lesquelles priorités et orientations se déclinent sur les plans institutionnel, économique, social et sécuritaire. **Au plan institutionnel**, il s'agira de travailler à la modernisation de l'administration ainsi

qu'à la promotion de la bonne gouvernance et d'une justice qui rassure les Ivoiriens ainsi que les investisseurs nationaux et étrangers.

**Au plan économique**, le Gouvernement se fixe pour but d'accélérer la transformation de l'économie à travers notamment, la promotion de l'agro-industrie ; le développement des énergies, y compris les énergies renouvelables. C'est là tout le sens de ce pan, ajouté au département de du Pétrole et de l'Energie, confié au nouveau Ministre Thierry Tanoh. Et par ailleurs, poursuivre, la modernisation et l'extension des infrastructures.

**Sur le plan social**, le Chef du Gouvernement entend engager son équipe dans la poursuite des efforts dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable, de l'électricité afin d'offrir des infrastructures sociales et des services de base de qualité aux concitoyens. « Nous intensifierons nos actions pour assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance », insistait-il. L'accélération des programmes de création d'emploi, notamment pour les jeunes reste également au cœur des chantiers du Gouvernement.

**Au plan sécuritaire**, le Gouvernement va poursuivre et intensifier ses efforts de modernisation, de professionnalisation et d'équipement de nos Forces de Défense et de Sécurité pour continuer de garantir la sécurité des personnes et des biens. ■

### ☉ Les orientations du Chef de l'Etat

**Le Président Alassane Ouattara au Gouvernement : « Je veux donc de la célérité et de l'efficacité au niveau du travail gouvernemental pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ».**



« Monsieur le Premier Ministre,  
Je voudrais vous féliciter pour votre nomination à la tête du nouveau Gouvernement. Je connais votre compétence, votre efficacité et votre sens élevé de l'Etat. Je vous souhaite beaucoup de succès et de réussite dans l'accomplissement de votre mission.  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Au regard de l'expérience et de la compétence de chacune et de chacun de vous, je suis convaincu que vous serez à même de relever les importants défis soulignés par Monsieur le Premier Ministre. Je vous demande de vous mettre au travail dès à présent, afin d'accélérer la mise en œuvre de notre programme de gouvernement. L'amélioration du bien-être de nos compatriotes continuera d'être la priorité de notre action. Je veux donc de la célérité et de l'efficacité au niveau du travail gouvernemental pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. A cet égard, je souhaite, Monsieur le Premier Ministre, que le décret portant attribution des membres du Gouvernement soit prêt pour la fin du mois de janvier. Il en est de même pour les organigrammes des ministères et le choix des principaux responsables, y compris les Directeurs de Cabinet et les Directeurs des Affaires Administratives et Financières (DAAF). » ■



# TROMBINOSCOPE DU 1<sup>ER</sup> GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



**AMADOU GON  
COULIBALY**

**PREMIER MINISTRE**



**HAMED BAKAYOKO**

INTERIEUR ET SECURITE



**MARCEL AMON TANOH**

AFFAIRES ETRANGÈRES



**M. SANSAN KAMBILE**

GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DROITS DE L'HOMME



**M. ALLY COULIBALY**

INTÉGRATION AFRICAINE  
ET IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR



**M. JEAN CLAUDE BROU**

INDUSTRIE ET MINES



**MME KANDIA  
KAMISSOKO CAMARA**

EDUCATION NATIONALE  
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET FORMATION PROFESSIONNELLE



**M. MAMADOU  
SANGAFOWA COULIBALY**

AGRICULTURE  
ET DÉVELOPPEMENT RURAL



**M. KOBENAN  
KOUASSI ADJOUMANI**

RESSOURCES ANIMALES  
ET HALIEUTIQUES





## PREMIER GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



**MME NIALE KABA**

PLAN ET DÉVELOPPEMENT



**M. AMADOU KONE**

TRANSPORTS



**M. ABDOURAHMANE CISSE**

BUDGET ET PORTEFEUILLE  
DE L'ETAT



**M. ADAMA KONE**

ECONOMIE ET DES FINANCES



**M. BRUNO NABAGNÉ KONE**

COMMUNICATION,  
L'ECONOMIE NUMÉRIQUE, POSTE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT



**M. JEAN CLAUDE KOUASSI**

EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE



**MME ANNE DESIREE OULOTO**

SALUBRITÉ, ENVIRONNEMENT,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
PORTE-PAROLE ADJOINT  
DU GOUVERNEMENT



**MME RAYMONDE  
GOUDOU COFFIE**

SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE



**M. FRANÇOIS ALBERT  
AMICHIA**

SPORTS ET DES LOISIRS



**M. MAURICE KOUAKOU  
BANDAMAN**

CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE



**M. AMÉDÉE KOFFI KOUAKOU**

INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES



**M. THIERRY TANOH**

PÉTROLE, ENERGIE  
ET DÉVELOPPEMENT  
DES ENERGIES RENOUVELABLES



**MME RAMATA LY-BAKAYOKO**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE



**M. PASCAL ABINAN KOUAKOU**

FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION



**MME MARIATOU KONE**

FEMME, DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANT ET DE LA SOLIDARITÉ



**M. SOULEYMANE  
DIARRASSOUBA**

COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DE LA PROMOTION DES PME



## PREMIER GOUVERNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE



**M. CLAUDE ISAAC DE**

CONSTRUCTION, DU LOGEMENT,  
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME



**GÉNÉRAL ISSA COULIBALY**

EAUX ET FORÊTS



**M. SIDI TIEMOKO TOURE**

PROMOTION DE LA JEUNESSE,  
DE L'EMPLOI DES JEUNES  
ET DU SERVICE CIVIQUE



**M. SIANDOU FOFANA**

TOURISME

### Secrétaire d'Etat



**M. MAMADOU TOURE**

SECÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Ministres près du Président de la République



**M. JEANNOT  
KOUADIO AHOUSSOU**

DIALOGUE POLITIQUE  
ET RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



**M. PATRICK ACHI**

SECÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

### Le Premier Gouvernement de la Troisième République :

**1** Ministre  
d'Etat

**29** Ministres

**1** Secrétaire  
d'Etat

**6** Femmes

**9** Entrants



**M. TÉNÉ BIRAHIMA  
OUATTARA**

AFFAIRES PRÉSIDENTIELLES



**M. ALAIN RICHARD  
DONWAHI**

DÉFENSE



☞ GRÈVE DES FONCTIONNAIRES

## Le Gouvernement dénoue la crise sociale en privilégiant le dialogue avec les syndicats

**Le 09 janvier 2017, les syndicats de la Fonction publique ont lancé un mot d'ordre de grève suivi dans toute l'administration publique ivoirienne. Dès la formation du nouveau Gouvernement, privilégiant la voie du dialogue, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly et les Ministres concernés par le dossier, au nombre de 8, ont initié des rencontres avec les responsables syndicaux pour examiner et apporter des réponses aux revendications exprimées par les fonctionnaires et agents de l'Etat.**

**Chronologie de deux semaines de dialogue Gouvernement / Syndicats, débuté le 19 janvier, et soldée par la reprise du travail dans l'administration publique le lundi 30 janvier.**



Les Ministres qui ont pris part aux rencontres :

- M. Pascal Abinan Kouakou, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- M. Abdourahmane Cissé, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- M. Adama Koné, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- M. Jean-Claude Kouassi, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Mme Kandia Camara, Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;
- Mme Bakayoko-Ly Ramata, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Pr Mariatou Koné Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité ;
- Dr Raymonde Goudou-Coffie, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique.

**27 janvier :** La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, principaux initiateurs du mot d'ordre de grève se réunissent en AG et annoncent la reprise du travail à la Fonction publique pour le lundi 30 janvier.

**26 janvier :** 2<sup>ème</sup> rencontre du Premier Ministre Amadou Gon, en présence du panel des Ministres concernés avec les syndicats, pour finaliser les accords aux sujets des deux points d'achoppement. Le jour suivant, après leur AG, les syndicats lèvent leur mot d'ordre de grève.

**25 janvier :** Le Gouvernement et les syndicats se sont accordés sur la mise en place d'un comité chargé de l'harmonisation des chiffres relatifs au calcul de la bonification indiciaire, l'un des deux points d'achoppement des discussions.

**24 janvier :** Sur les 6 points de revendications, le Gouvernement marque son accord pour la prise en compte de 4 points. Les négociations se poursuivent pour les deux derniers points.

**20 janvier :** Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly avec le panel des Ministres concernés, a reçu en audience à la Primature, les responsables syndicaux pour dénouer les blocages au niveau des discussions.

**19 janvier :** Plusieurs Ministres sous la houlette de M. Pascal Abinan, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ont initié sur instruction du Chef du Gouvernement, à l'issue du Conseil des Ministres de la veille, une rencontre avec les syndicats en grève de la Fonction publique, à la suite de laquelle, il a annoncé "des avancées notables ont été enregistrés"

**18 janvier :** Le Conseil des Ministres a planché sur la grève des fonctionnaires, annonçant une rencontre du Gouvernement avec les syndicats, le lendemain.

**16 janvier :** 1<sup>ère</sup> rencontre de 4 membres du Gouvernement, avec les responsables syndicaux des fonctionnaires au sujet du mot d'ordre de grève lancé depuis le 9 janvier ayant paralysé toute l'administration publique ivoirienne.

REVENDECATIONS	SITUATION
Sur les cinq (5) principales revendications liées aux régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), le Gouvernement a marqué son accord sur quatre (4). 1. Rétablissement du capital décés, soit 12 mois de salaire 2. Rétablissement des allocations familiales 3. Rétablissement de la majoration pour famille nombreuse, avec la prise en compte d'un nombre maximum de 6 enfants, de 16 à 21 ans 4. Jouissance immédiate de la pension de réversion sans condition ;	<b>Accordé</b>
Paiement du stock des arriérés liés aux mesures actées par le Gouvernement en 2009 estimé à 249.6 milliards de FCFA ;	<b>Plaidoyer en cours</b>
Revalorisation indiciaire de 150 points pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 21 milliards de FCFA ;	<b>Un comité technique mis sur pied pour harmoniser les chiffres</b>
Intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique ;	<b>Accordé</b>
Prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats	<b>Accordé</b>
Suppression de l'impôt sur les salaires (IS) et de la Contribution Nationale (CN)	<b>Plaidoyer en cours</b>

☞ MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

## Une diplomatie ivoirienne proactive

**Le Ministère des Affaires Etrangères est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Politique du Gouvernement en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire.**

**A ses missions traditionnelles comme celle de représenter le Gouvernement à l'extérieur, de mener ou de faciliter les négociations avec les partenaires extérieurs en matière commerciale, politique, juridique ou sociale et de protéger les ressortissants ivoiriens à l'étranger..., s'ajoutent aujourd'hui de nouvelles missions. En effet, la diplomatie ivoirienne a connu une nette évolution et elle exerce désormais des tâches nouvelles telles la mobilisation accrue de ressources extérieures notamment financières et technologiques dans le cadre de l'éco-diplomatie, l'établissement de partenariats rénovés avec de nouveaux alliés représentés par les pays d'Asie et du Golf arabe ainsi que la campagne volontariste menée en faveur de l'image de marque de la Côte d'Ivoire en quête d'un repositionnement sur la scène mondiale.**



M. Sansan Kambilé, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice depuis le 12 janvier 2016

DIGEST

### ☞ Marcel AMON-TANO

M. Marcel AMON-TANO, précédemment Directeur de Cabinet du Président de la République, est le Ministre des Affaires Etrangères du premier Gouvernement de la III<sup>ème</sup> République, depuis le 11 janvier 2017. Il a été confirmé à ce poste dont il assurait déjà l'intérim depuis le 30 novembre 2016.

M. Marcel AMON-TANO, rappelons-le, n'est pas à sa première expérience ministérielle. Il avait déjà été membre de plusieurs gouvernements de 2002 à 2010. En effet, il entre au Gouvernement pour la première fois le 05 août 2002 comme Ministre des Transports. Du 15 mars 2003 au 27 Décembre 2005, il dirige le Ministère du Tourisme, puis le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat du 28 décembre 2005 à mars 2010.

Titulaire d'une Maîtrise de Sociologie Economique, obtenue à l'Université Paris VIII et d'un Diplôme d'Etudes, Approfondies (DEA) en Sciences Sociales, Option Economique, le Ministre Marcel AMON-TANO, commence sa carrière professionnelle comme Secrétaire général de la mairie de Cocody (1980-83).

Il va ensuite évoluer dans le secteur privé en occupant de grandes responsabilités à la tête de plusieurs entreprises privées, à l'étranger et en Côte d'Ivoire. Il est tour à tour Directeur général de la SICD (Société ivoirienne de confection et diffusion) à Paris (1983-86), Président de African Commodity Trading Company (ACTC) à Londres (1986-92), PDG de la SIEPAM (Société d'import-export de produits agricoles et de marchandises) à Abidjan (1986-96), Administrateur de la Société Agro-Industrielle de Soubré (SAGIS, Conditionnement à l'exportation du Cacao) et Directeur général de la société d'Etudes, recherches de financements (ERF), depuis juin 1996). Né le 25 Novembre 1951 à Abidjan, le Ministre des Affaires Etrangère est marié et est père de 4 enfants.



## ☉ Organisation du ministère

Le fonctionnement actuel du Ministère des Affaires Étrangères tire sa source du décret N° 2016-594 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères.

Pour l'exercice de ses attributions, le Ministre des Affaires Étrangères dispose, outre le Cabinet, de Services et de Directions Rattachés, d'un Secrétariat Général, de Directions Générales, de Directions Centrales et de Services Extérieurs qu'il est chargé d'organiser par arrêté.

### 1. LES SERVICES RATTACHÉS AU CABINET

Les services et directions rattachés :

- l'Inspection Générale ;
- la Direction de l'Information et de la Communication ;
- la Direction des Affaires Financières ;
- la Direction des Analyses Géopolitiques et Stratégiques ;
- la Direction de la Mondialisation et des Relations Economiques Internationales ;
- le Service de l'Evaluation, de la Planification et des Statistiques ;
- le Service des Conférences Internationales et Voyages Officiels ;
- le Service des Passeports Officiels,
- le Service des Bourses et Stages ;
- le Service de la Traduction et de l'Interprétation.

### 2. LE SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général est chargé :

- d'assurer l'animation et la coordination technique des Services Centraux ainsi que des Services Extérieurs, en étroite collaboration avec le Cabinet du Ministre ;
- d'exercer le contrôle technique sur les Services Centraux et les Services Extérieurs ;
- de veiller, en liaison avec l'Inspection Générale, au strict respect de l'éthique et de la déontologie ;
- de participer à la représentation du Ministère.

Le Secrétariat Général est dirigé par un Secrétaire Général choisi parmi les Ambassadeurs et nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Secrétaire d'Etat.

### 3. LES DIRECTIONS GENERALES

La Direction Générale du Protocole d'Etat est chargée :

- de gérer le Protocole d'Etat ;
- de gérer les Privilèges et Immunités Diplomatiques.

La Direction Générale du Protocole d'Etat comprend deux Directions :

- la Direction de l'Accueil, du Cérémonial et de la Logistique ;
- la Direction des Privilèges et Immunités.

La Direction Générale de la Coopération Bilatérale est chargée de coordonner les relations bilatérales de la Côte d'Ivoire à travers le monde, sur la base d'un découpage par zones géographiques.

La Direction Générale de la Coopération Bilatérale comprend cinq Directions :

- La Direction Afrique Subsaharienne et Océan Indien ;
- La Direction Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient ;
- La Direction Europe ;
- La Direction Asie, Pacifique et Océanie ;
- La Direction Amériques et Caraïbes.

La Direction Générale de la Coopération Multilatérale est chargée :

- de coordonner les relations multilatérales de la Côte d'Ivoire avec les Nations-Unies et les Institutions spécialisées de l'ONU ainsi que les Organisations Africaines, les Organisations Régionales non Africaines ;
- de suivre les activités des Organisations Non Gouvernementales et les questions humanitaires.

La Direction Générale de la Coopération Multilatérale comprend quatre Directions :

- la Direction de l'ONU et des Institutions Spécialisées des Nations Unies ;
- la Direction des Organisations Africaines ;
- la Direction des Organisations Régionales non Africaines ;
- la Direction des Affaires Humanitaires et Organisations Non Gouvernementales.

### 4. LES SERVICES EXTERIEURS

Les Services Extérieurs du Ministère des Affaires Étrangères sont constitués des Ambassades, des Missions ou Délégations Permanentes, des Consulats Généraux, des Consulats et Services Spécialisés à l'étranger.

## ☉ Réformes

### 1. REFORME SOCIALE

Dix chantiers ont été engagés par le Ministère des Affaires Étrangères en ce qui concerne la réforme sociale.

### 2. REFORME DU RESEAU DIPLOMATIQUE

SEM le Président de la République a décliné la vision nouvelle de la Diplomatie ivoirienne, axée sur la Diplomatie économique ou Eco-diplomatie. La Côte d'Ivoire veut reposer son action diplomatique sur de nouvelles structures et de nouveaux axes d'organisation.

Cette réforme introduit trois (3) axes d'innovations majeures pour rationaliser la gestion des Représentations Diplomatiques :

- La classification des Missions Diplomatiques et Postes Consulaires ;
- L'élaboration d'organigrammes-type ;
- La détermination des effectifs par type d'Ambassade.

## ☉ Liste des ministres des Affaires Étrangères de 1961 à ce jour

MINISTRES	PERIODES
S.E.M. Abdallah Albert Toikeusse MABRI	12 janvier 2016- 30 novembre 2016
S.E.M. Charles DIBY Koffi	13 novembre 2012 - 12 janvier 2016
SEM Daniel Kablan DUNCAN	Juin 2011 – Novembre 2012
SEM Jean-Marie KACOU GERVAIS	04/03/2010 - 31/05/2011
SEM Youssouf BAKAYOKO	28 décembre 2005 au 03 mars 2010
SEM BAMBA Mamadou	2003- 2005
SEM ABOUDRAMANE Sangaré	2000 -2003
SEM GOMIS Charles Providence	Mars 2010- octobre 2010
SEM M'BOUA Christophe	Décembre 1999- Mars 2010
SEM Essy AMARA	Octobre 1990 - décembre 1999
SEM Siméon AKE	1977 - 1990
SEM ASSOUAN Usher Arsène	1965 - 1977
SEM Camille ALLIALI	1962 - 1965
SEM Félix HOUPHOUET-BOIGNY	1961 - 1965

WWW.AFRICA-EMERGENCE.COM

## Le site web de la Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique

La Côte d'Ivoire abritera la deuxième édition de la Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique, CIEA, du 28 au 30 mars 2017. Après la 1<sup>ère</sup> édition qui s'est tenue en 2015 et qui avait pour but de stimuler le débat et les échanges sur la problématique de l'émergence et les dynamiques qui ont permis les transformations économiques et sociales intervenues dans les pays dits "émergents", cette 2<sup>ème</sup> édition vise à approfondir le débat sur la problématique de la mise en œuvre des plans d'émergence de l'Afrique à la lumière des expériences menées en Afrique et ailleurs dans le monde.

Dans la dynamique de la communication et la promotion de cet important événement, le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale, CIGC a relooké [www.africa-emergence.com](http://www.africa-emergence.com), le site web de la Conférence. [www.africa-emergence.com](http://www.africa-emergence.com) a pour objectif premier de mobiliser les participants (300 nationaux et internationaux) en mettant à

leur disposition toute la documentation sur l'événement et les informations pour faciliter leur inscription et leur déplacement en Côte d'Ivoire. Ensuite [www.africa-emergence.com](http://www.africa-emergence.com) sert de plateforme permanente de diffusion de la documentation et de toute l'information générée avant, pendant et après l'événement.

[www.africa-emergence.com](http://www.africa-emergence.com) s'ouvre sur la vision de l'émergence de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et celle de l'administrateur du PNUD, Madame Helen Clark.

Les rubriques, organisées selon les objectifs assignés à cet outil, permettent à la fois de disposer de la documentation sur CIEA 2017 et de faire un retour sur l'édition 2015.

- La rubrique **Présentation** contient la note conceptuelle de l'événement, la présentation des partenaires et les participants attendues ;
- La rubrique « **Infos pratiques** » indique toutes les démarches administratives à faire et les recommandations pour faciliter le voyage des participants ;

GOUV Compteur

150

Nous sommes à 150 sites web en *gouv.ci* construits et mis en ligne au 31 Décembre 2016.

- « **Travaux de la CIEA** » et « **Documenthèque** » sont dédiés aux différents documents produits au cours des différentes activités de la conférence (discours des personnalités, la déclaration finale, les présentations des conférenciers des sessions de groupe...)
- **Salle presse**, une lucarne spéciale pour les media et qui met à disposition les dossiers de presse, les notes d'information, les photos sur l'événement...
- **Actualité** est dédiée au compte rendu des activités avant et pendant la conférence

[www.africa-emergence.com](http://www.africa-emergence.com) existe en français et en anglais. ■

ACCUEIL PRÉSENTATION AGENDA INFOS PRATIQUES TRAVAUX DE LA CIEA SALLE DE PRESSE  
DOCUMENTS PAYS DE POLITIQUES CONTACTS

Début de la conférence dans :

53 JOURS 3 HEURES 49 MINUTES 40 SECONDES

S'INSCRIRE MAINTENANT

▲ Date limite des inscriptions : 21 Mars 2017

ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE Sofitel Abidjan hôtel Ivoire  
28 - 30 MARS 2017 3 jours productifs  
CONFÉRENCIERS & PANELS de haut niveau  
PLUS DE 400 EXPERTS de haut niveau attendus

CAP SUR L'ÉMERGENCE...

L'Afrique reste confrontée à de nombreux défis à relever, notamment : approfondir la dynamique de transformation structurelle de ses économies, à travers la mait...

SIM Alassane OUARTARA Président de la République Lire plus →

L'Afrique s'est concentrée sur la nécessité d'émerger, ce qui implique aller au-delà de la simple croissance économique. L'émergence est accompagnée d'a...

Madame Helen CLARK Administrateur du PNUD Lire plus →



### Galerie photo



Permet de revoir en image toutes les activités de mobilisation autour de CIEA 2017 ainsi que les moments forts de l'édition 2015 : Rencontre avec les ambassadeurs, cérémonie d'ouverture, panel de haut niveau, plénières, sessions de groupe, cérémonie de clôture...

LIGHTBOX

### #AfricaEmergence

Pour la conférence, un compte twitter a été créé #africaemergence. Revoir tous les tweets sur l'événement.



18<sup>ÈME</sup> CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE DU CAMES

## La Côte d'Ivoire enregistre 44 candidats admis sur 46

La 18<sup>ème</sup> session du Concours d'Agrégation de Médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et production animale du Conseil Africain et Malgache Supérieur (CAMES) s'est tenue du 07 au 15 novembre 2016, à Dakar, au Sénégal. A l'issue des épreuves, la Côte d'Ivoire a obtenu 44 admis sur 46 candidats soit 95,65%. Le Pr Ramata BAKAYOKO-LY, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a animé un point de presse pour informer « la nation du palmarès de la Côte d'Ivoire » et présenter les admis, le vendredi 18 novembre 2016, à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.



Ils sont 44 admis dont 36 de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody et 08 de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké à avoir passé avec brio toutes les épreuves du prestigieux concours d'Agrégation de médecine du CAMES. Madame le Ministre a adressé « les vives et chaleureuses félicitations du Président de la République et de tout le Gouvernement aux nouveaux maîtres de conférences agrégés ». Elle a indiqué que le brillant succès obtenu par les ivoiriens témoigne non seulement, de l'excellence des universités ivoiriennes mais de l'engagement du Gouvernement, qui a parfaitement perçu le rôle de l'Enseignement Supérieur dans le développement de la Côte d'Ivoire pour avoir dégagé des moyens conséquents pour permettre aux candidats de se préparer dans des conditions optimales.

Elle a également prodigué des conseils aux lauréats, les invitant à plus de responsabilité : « Chers éléphants de la science, gardez à l'esprit que votre nouveau grade vous confère davantage de responsabilité. Cette agrégation n'est pas une fin en soi, mais bien un nouveau départ pour d'autres challenges » a-t-elle souligné, les exhortant à travailler et à montrer le chemin de l'excellence aux nouvelles générations.

Pr Ramata BAKAYOKO-LY Ramata, a également rendu hommage aux présidents des Universités candidates et à l'ensemble des équipes d'accompagnement (encadreurs, coach, ...) ■

**Le palmarès de la Côte d'Ivoire :**  
44 admis / 46 candidats présentés soit 95,65% d'admission

	Candidats	Admis	Taux d'admission
Université Félix Houphouët Boigny (UFHB)	38	36	94,87%
Université Alassane OUATTARA (UAO)	8	8	100%
Total Côte d'Ivoire	46	44	95,65%

### I. Université Félix Houphouët Boigny de Cocody

Sections	Options	Candidats	Admis	Taux
Médecine Humaine	Chirurgie et spécialités chirurgicales	11	11	100%
	Médecine et Spécialités Médicales	15	13	86,66%
	Sciences Fondamentales et Mixtes	02	02	100%
Odonto-Stomatologie		03	03	100%
Pharmacie		07	07	100%
<b>TOTAL UFHB</b>		<b>38</b>	<b>36</b>	<b>94,87%</b>

### II. Université Alassane OUATTARA de BOUAKE

Sections	Options	Candidats	Admis	Taux
Médecine Humaine	Chirurgie et spécialités chirurgicales	04	04	100%
	Médecine et Spécialités Médicales	04	04	100%
<b>TOTAL UAO</b>		<b>08</b>	<b>06</b>	<b>100%</b>

GOVERNEMENT

## Les nouveaux ministres s'installent

A la suite de la nomination des nouveaux membres du Gouvernement de la troisième République dont l'annonce a été faite le 11 janvier, par le nouveau Secrétaire Général de la Présidence, M. Patrick Achi, les Ministres Sortants et entrants ont procédé aux passations de charges, les 12 et 13 janvier, au Plateau.

### Les passations de charges des nouveaux ministres



Ministère des Infrastructures Economiques : M. Amédé Koffi Kouakou



Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme : M. Dé Isaac



Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME : M. Souleymane Diarrassouba



Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables : M. Thierry Tanoh



Ministère des Eaux et Forêts : Général Issa Coulibaly



Ministère des Transports : M. Amadou Koné



Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale : M. Jean-Claude Kouassi



Ministère du Tourisme : M. Siandou Fofana